

DISCOURS OFFICIEL ET DISCOURS IMMIGRÉ AU QUÉBEC

**DISCOURS OFFICIEL ET DISCOURS IMMIGRÉ AU QUÉBEC :
CONTINUITÉ OU RUPTURE**

NANCY KUTAS, B.A.

**Thèse
Présentée à la faculté de "Graduate Studies"
En vue d'obtenir le diplôme de
Maîtrise ès Arts**

**Université McMaster
novembre 1998**

MASTER OF ARTS (1998)
McMaster University
(French)
Hamilton, Ontario

TITLE : Discours officiel et discours immigré au Québec :
Continuité ou rupture

AUTHOR : Nancy Kutas, B.A. (McMaster University)

SUPERVISOR : Professor Maroussia Ahmed

NUMBER OF PAGES : iv, 115

ABSTRAIT

Cette thèse fait une mise en rapport entre le discours officiel du Québec et le discours fictif qui émane de la littérature des communautés culturelles au Québec afin d'expliquer le décalage qui existe entre eux. Nous tentons de démontrer dans quelle mesure la politique québécoise a réellement accepté les communautés culturelles comme faisant partie intégrante de la collectivité et de l'identité québécoise. Nous démontrons que la politique culturelle du Québec est démocratique dans la mesure où elle accorde les mêmes droits fondamentaux à tous les membres de la société québécoise. Néanmoins, nous soutenons que la marginalisation ressentie par les communautés culturelles et exprimée dans leur littérature indique que le Québec n'est pas la démocratie participante et pluraliste qu'elle affirme être dans le discours officiel. Par ailleurs, l'occultation des communautés culturelles du projet collectif québécois est rendue plus profonde par la présence d'un discours officieux nationaliste qui envisage un Québec indépendant fondé exclusivement sur la culture «de souche» francophone. Le discours officiel serait donc une expression d'une volonté plus que d'une réalité.

SOMMAIRE

Introduction	1
I. La Construction de l'identitaire québécois	10
II. Trois paradigmes concernant le pluralisme culturel.....	18
i) L'indépendantisme.....	19
ii) Le libéralisme individualiste	22
iii) Le libéralisme collectif.....	23
III. La Nouvelle réalité démographique	27
i) Les statistiques	27
ii) Le nouvel arrivant	30
IV. L'Immigration.....	35
i) Le cadre constitutionnel	35
ii) La politique d'immigration québécoise.....	38
V. La Politique culturelle	44
i) Le multiculturalisme vs. l'intégration	45
ii) <i>La charte des droits et libertés</i>	49
iii) La loi 101	50
iv) <i>La politique québécoise de développement culturel</i>	54
v) <i>Autant de façons d'être Québécois</i>	55
vi) <i>Au Québec pour bâtir ensemble</i>	56
vii) La politique du gouvernement actuel	60
VI. La Politique de référendum et ses conséquences	64
VII. La Perception des communautés culturelles	71
i) Marco Micone	74
ii) Dany Laferrière	89
Conclusion	105
Bibliographie	109

Le soir du référendum de 1995, le Premier ministre du Québec Jacques Parizeau a déclaré :

C'est raté, mais pas de beaucoup. Puis c'est réussi, c'est réussi sur un plan. Si vous voulez, on va cesser de parler des francophones du Québec, voulez-vous ? On va parler de nous à 60%.

...C'est vrai qu'on a été battus, au fond, par quoi? Par l'argent puis des votes ethniques, essentiellement. Alors ça veut dire que la prochaine fois, au lieu d'être 60 ou 61% à voter OUI on sera 63 ou 64% et ça suffira.¹

Ces propos discutables qui suggèrent que les vrais Québécois sont les 60% de la population qui ont voté pour le «oui» ont provoqué le courroux de nombreux groupes et des accusations d'intolérance, voire même de xénophobie.

Néanmoins, la déclaration de Jacques Parizeau a cristallisé la tension politico-culturelle qui émerge au Québec autour de l'intégration d'immigrants de provenances culturelles et raciales diverses, dans une société dont le projet collectif a été une lutte continue pour affirmer sa spécificité culturelle et linguistique.

Posons d'abord que les Français, puis les Anglais sont les premiers immigrants dans un pays où les premiers habitants étaient les Amérindiens. Ceci dit, la pluri-ethnicité issue de l'immigration n'est pas une caractéristique nouvelle au Québec. L'immigration y remonte au dix-neuvième siècle, lorsque Lord Durham a proposé l'introduction d'une politique d'immigration pour diluer le fait français.

¹ L'Allocution de Jacques Parizeau citée dans *Le Soleil*, Québec, le 31 octobre 1995.

dans le Bas Canada. Aujourd'hui, cependant, l'afflux d'immigrants multiculturels et multiraciaux dilue encore davantage le fait français et oblige les Québécois à repenser leur définition de leur identité distincte. Les statistiques les plus récentes indiquent que la population allophone constitue 10% de la population québécoise. Depuis la confédération de 1867, les Canadiens français du Québec n'ont cessé d'œuvrer dans le sens d'une reconnaissance de leur langue et de leur culture au sein du Canada.² La collectivité majoritairement francophone qui réclame la reconnaissance de son identité distincte au sein du continent nord-américain devra maintenant s'adapter à l'arrivée de nouvelles communautés culturelles qui, elles aussi, revendiquent une reconnaissance au sein de la même société québécoise, tout comme c'est le cas des populations anglophones et autochtones que nous ne discuterons pas.

Le discours des membres de l'élite politique, ainsi que le discours qui est traduit par leur politique en matière culturelle, portent à croire que le Québec est ouvert au pluralisme culturel et sensible aux préoccupations des communautés culturelles. Il y a quelques années alors qu'il était chef du Bloc québécois, Lucien Bouchard a déclaré :

...le nationalisme que je professe et qui anime notre action est d'essence territoriale et de nature économique. Il ne repose plus sur la conception d'une "ethnie", mais reconnaît que la "nation québécoise" est constituée par l'ensemble des personnes qui habitent le Québec...les Québécois sont aussi bien les gens qui

² Nous discuterons plus longuement dans le chapitre suivant de l'évolution de l'identité québécoise et des tentatives du Québec pour affirmer son identité distincte.

sont venus d'Italie il y a dix ans, que ceux qui font partie d'une communauté anglophone ou d'une communauté juive.³

Selon ce chef souverainiste, les communautés culturelles sont des membres à part égale de la société québécoise, accueillis avec équité et dans leur différence. Cependant, comment concilier ce discours officiel avec les propos de Jacques Parizeau et d'autres propos similaires durant la campagne référendaire de 1995? Leur discours traduit un nationalisme extrême qui occulte les communautés culturelles du «Nous» québécois. Où chercher un discours qui reflète la réalité que vivent les communautés culturelles au Québec? Peu de discours directs des communautés culturelles existent, mais le discours fictif de ces communautés est en plein essor.

Selon certains écrivains immigrants, les communautés culturelles vivent en marge et sont exclues du projet collectif québécois⁴. Les textes de fiction de Marco Micone, par exemple, expriment le mécontentement et la marginalisation des immigrants italiens qui tentent de s'insérer dans la société québécoise. Immigrant italien, Marco Micone dénonce la société québécoise comme étant une nation définie par les Québécois francophones, sans qu'ils aient tenu compte des immigrants. Dans sa pièce *Les Geignards*, un personnage immigrant exprime sa colère contre les Québécois qui refusent de reconnaître la réalité culturelle des immigrants :

Tout ce que vous (les Québécois) risquez de perdre, nous, les immigrants, l'avons déjà perdu ou sommes en train de le perdre.

³ George Tombs, "L'Attrait du séparatisme: entretien avec Lucien Bouchard," *Politique internationale*, no. 63, printemps 1994, 335.

⁴ Notons que Mordecai Richler, un écrivain juif anglophone qui vit à Montréal, a également fait des interventions à ce sujet dans son livre *Oh Canada! Oh Quebec*, (Toronto : Penguin Books, 1992), 177-181.

Mes enfants peuvent à peine se faire comprendre de mes parents. Et vous essayez de m'émouvoir en me disant que peut-être, dans quelques générations, le français risque de disparaître.

Nous ne demandons pas mieux que de nous intégrer, à condition qu'on nous en donne les moyens.

Les immigrants, selon Micone, ne participent pas en égaux aux débats politiques québécois. Dans les romans de Dany Laferrière, un immigrant haïtien, nous retrouvons ce discours d'exclusion et de besoin de reconnaissance de la part des immigrants. Le discours immigrant dans la fiction semble donc démentir le discours officiel d'inclusion.

Cette étude tentera d'expliquer le décalage entre le discours officiel au Québec et celui de la fiction qui émane des communautés culturelles. Nous avons choisi d'étudier la fiction, car nous prenons pour hypothèse qu'elle traduit une perception plus profonde et plus directe du vécu. Elle n'est pas soumise à l'auto-censure qui diluerait la pensée par le désir d'être accepté. Nous démontrerons que la politique culturelle du Québec est démocratique dans la mesure où elle accorde les mêmes droits fondamentaux à tous les membres de la société québécoise, car le discours officiel québécois est basé sur le principe d'égalité universelle. Selon cette perspective, tout citoyen reçoit le même traitement devant la loi. Néanmoins, c'est un discours homogénéisant qui est aveugle aux différences des citoyens, ce qui n'est pas sans conséquences dans un contexte de plus en plus multiculturel.

Nous soutiendrons que la marginalisation, ressentie par les communautés culturelles et exprimée dans leur littérature, indique que le Québec n'est pas la démocratie participante et pluraliste qu'elle affirme être dans son discours officiel. En accordant les mêmes droits individuels à tous les citoyens, la politique québécoise ne reconnaît pas la différence des communautés culturelles, et elle ne reconnaît pas que cette différence réclame un traitement différent. Les communautés culturelles n'ont pas les mêmes possibilités que les Québécois francophones de contribuer à la définition de l'identité québécoise.

Par ailleurs, l'occultation des communautés culturelles du projet collectif québécois est rendu encore plus profonde par la présence d'un discours officiel nationaliste qui envisage un Québec indépendant fondé exclusivement sur la culture francophone «de souche».

Cette thèse est divisée en sept parties dont le but est d'identifier le discours officiel afin de le mettre en rapport avec le discours fictif. Nous empruntons les notions d'analyse du discours de Mikhaïl Bakhtine, ainsi que le concept d'écriture post-coloniale de Bill Ashcroft, Gareth Griffiths et Helen Tiffin. Par l'analyse du discours nous entendons une lecture idéologique du texte à partir de ses éléments narratifs, stylistiques et sémantiques. La présence et la variation de ces aspects nous permet de déterminer l'idéologie du discours et de le mettre en rapport avec le contexte socio-culturel dans lequel le texte a été écrit. Nous utilisons la théorie de reconnaissance identitaire de Charles Taylor pour appuyer nos arguments.

Dans la première partie, nous examinerons les éléments culturels et historiques qui ont défini l'identitaire québécois. Une appréciation des déterminants de l'identité québécoise traditionnellement conçue nous permettra, par la suite, de comprendre les conséquences de la présence d'une multitude d'identités différentes et revendicatrices au Québec.

Trois paradigmes politiques nourrissent le débat politico-culturel québécois et feront l'objet de la deuxième partie: l'indépendantisme, le libéralisme individualiste et le libéralisme collectif. Cette classification nous permettra de situer le discours politique de l'élite et le discours littéraire des communautés culturelles par rapport à ces trois paradigmes. Ainsi se dégageront plus clairement leurs points de contact et leurs différences.

Dans la troisième partie, nous présenterons la nouvelle réalité démographique au Québec. Nous examinerons le changement démographique qui a eu lieu au Québec depuis le référendum de 1980 et ses implications. Nous mettrons en évidence le paradoxe des nationalistes québécois qui revendiquent la reconnaissance de l'identité distincte du Québec, mais refusent d'honorer ces mêmes revendications dès qu'elles émanent des communautés culturelles.

La quatrième partie est consacrée à l'analyse des politiques d'immigration adoptées par le Québec entre 1980 et 1998. Nous montrerons qu'entre le référendum de 1980 et aujourd'hui, la politique des gouvernements péquistes et libéraux en matière d'immigration suit un modèle assez homogène. L'examen

des buts et des principes qui orientent cette politique suggère que la politique d'immigration est relativement démocratique.

La cinquième partie examinera la politique culturelle du Québec durant cette même période. Nous examinerons certaines lignes d'action importantes afin de déterminer dans quelle mesure le discours qui émane de cette politique accepte les principes de la démocratie participative et du pluralisme culturel. Précisons que cette thèse ne traite pas des communautés anglophone et autochtone qui sont souvent assimilées à la définition de la communauté culturelle québécoise. Nous suivrons la définition de la communauté culturelle élaborée par le Comité Chancy en 1984 :⁵

Toute communauté distincte des Amérindiens et des Inuits et des communautés d'origine française et britannique, distincte par ses caractéristiques physiques, par sa langue, par ses institutions, par ses coutumes, par ses croyances religieuses et par les valeurs selon lesquelles elle structure son mode de vie. Chaque communauté peut avoir en commun une ou plusieurs de ces caractéristiques et elle peut aussi en partager l'une ou l'autre avec les communautés d'accueil. (tiré du rapport Chancy)

Dans le contexte de cette thèse, l'expression 'communauté culturelle' se référera donc aux communautés qui ne font pas partie des groupes fondateurs du Canada. Ces groupes, les autochtones puis les anglophones, possèdent une histoire distincte de celle de la communauté francophone au Québec et ne seront

⁵ Connu sous le nom de son président Max Chancy, le comité Chancy, a été mandaté par le ministre de l'Éducation en 1984 pour réviser et évaluer les services offerts aux élèves des communautés culturelles. Il consistait aussi à faire des propositions quant au développement d'une politique destinée à faciliter l'intégration des élèves immigrants dans le système scolaire québécois. Le rapport Chancy, publié en 1985, dégage entre autres priorités l'énoncé d'une politique d'éducation interculturelle. Jean-Pierre Proulx, "L'école québécoise et les communautés culturelles: Le comité ministériel insiste sur la nécessité de l'éducation interculturelle," *Le Devoir*, 23 février, 1985.

donc pas inclus dans notre définition. Remarquons cependant que ces communautés sont opposées à l'indépendance et réclament des degrés différents d'autonomie et de droit à la différence.

Dans la sixième partie, nous exposerons un autre discours «officieux» tenu par certains personnages publics durant la campagne référendaire de 1995. Nous examinerons comment la politique des référendums du PQ et le discours tenu par certains personnages publics contribuent ensemble à l'exclusion des communautés culturelles du projet collectif québécois.

Dans la dernière partie, nous analyserons quelques textes de deux auteurs québécois allophones. Le discours des romans de Marco Micone et de Dany Laferrière semble contredire le discours nationaliste et la prétention à la démocratie et à l'inclusivité de la politique culturelle québécoise. Nous tenterons de comprendre ce que signifie l'écart entre le discours politique et le discours immigrant. D'autres textes auraient pu être choisis qui auraient démontré la même chose (ex. *La Québécoïte* de Régine Robin), mais nous sommes limités par les contraintes de la thèse.

En somme, deux discours qui déterminent la place, la valeur et la fonction des communautés culturelles témoignent d'une réalité différente : accueil, d'un côté, dans le discours des textes officiels et marginalisation, de l'autre, dans le discours officieux des hommes politiques et dans le discours fictif des romans

d'immigrants. Pourquoi ce décalage? Que signifie-t-il? La fiction serait-elle plus proche de l'expérience que le discours politique ?

I. La construction de l'identitaire québécois

Avant de poursuivre cette étude, il nous faut d'abord comprendre ce qui constitue l'identité québécoise et comment elle s'est développée. Trois référents définissent l'identitaire québécois : la terre, la langue et la mémoire. Ces référents sont les sources de l'imaginaire collectif et du sentiment d'appartenance québécois.

Le territoire québécois est le lieu physique sur lequel et autour duquel l'identité de la communauté québécoise de souche s'est développée. Les Québécois ont longtemps eu l'impression que le territoire québécois était indivisible et qu'il appartenait exclusivement aux Québécois qui y habitaient. Néanmoins, ce territoire a toujours été occupé par d'autres identités, les autochtones et les immigrants, qui ont souvent été ignorées et qui aujourd'hui réclament ce territoire comme le leur aussi.⁶

La langue française est ce qui distingue le Québec des autres provinces canadiennes et c'est le désir de préserver la langue française, et par-là même la culture canadienne-française, qui explique les luttes politiques entre le Québec et le gouvernement fédéral ainsi que les luttes politiques au sein même de la

⁶ Daniel Salée, "La mondialisation et la construction de l'identité au Québec" dans Mikhael Elbaz, Andrée Fortin, Guy Laforest, *Les Frontières de l'identité, modernité et postmodernisme au Québec*, (Sainte-Foy: Les Presses de l'Université Laval, 1996), 113.

société québécoise. Jean-Louis Bourque, politologue québécois, a affirmé l'importance du français au Québec comme suit :

Notre langue porte en elle notre âme collective. Elle est le lieu par excellence de notre identité, de notre québécityde.⁷

La langue française irrigue l'identité québécoise, mais la société distincte que le Québec veut légitimer comprend plus que la langue. Elle a été bâtie au cours de nombreuses années, au cours desquelles s'est développée une conscience nationale. Plusieurs événements historiques contemporains ont consolidé son développement. Il s'agit notamment de la Révolution tranquille, de l'élection du PQ en 1976, de la loi 101 et de l'Accord du Lac Meech.

Jusqu'en 1959, le français n'était pas la langue dominante du Québec. Certes, la majorité de la population était francophone, mais c'est dans la communauté anglophone que résidait le pouvoir économique et politique. Les anglophones dominaient les entreprises ainsi que la haute fonction publique. L'image de la société francophone que dépeignaient les intellectuels nationalistes à l'époque était celle d'une société rurale, agraire et catholique⁸.

Ce n'est qu'en 1962, lorsque Jean Lesage a été élu Premier ministre, que le Québec francophone est devenu une société moderne capable d'affirmer son identité francophone. Sous la direction de Jean Lesage, le Québec a subi une

⁷ Jean-Louis Bourque, *Demain, la république : Le projet du Québec profond*, (Sainte-Foy: Les Éditions La Liberté, 1992), 57.

⁸ Kenneth McRoberts, *Quebec: Social Change and Political Crisis 3rd ed.*, (Toronto: McClelland & Stewart, 1988), 129.

transformation idéologique radicale, qu'on a appelé la Révolution tranquille.⁹ Lesage a ouvert les ponts à une idéologie nationale libérale qui bouillonnait dans le monde culturel depuis la fin des années 40s. L'image traditionnelle du Québec ne correspondait plus à la perception qu'avait le peuple québécois de lui-même. Au contraire, les Québécois francophones ont embrassé le développement social et économique pour transformer le Québec en une société moderne. C'était le début de l'élaboration d'une identité nouvelle, fondée sur la rupture d'avec les modèles socio-idéologiques d'antan.¹⁰

Un nouvel ordre est mis en place par le gouvernement de Lesage et c'est l'état québécois qui assume le rôle d'agent de changement. Le slogan adopté par le gouvernement pour son projet de société, «maîtres chez nous », révèle clairement le but du nouveau gouvernement. Pour réaliser ce but, la stratégie du gouvernement libéral consistait à bâtir un appareil étatique complexe qui récupérerait des juridictions et des moyens laissés auparavant à d'autres pouvoirs, tels l'Église, le gouvernement fédéral et la bourgeoisie anglophone¹¹. En quelques années, de 1962 à la défaite du gouvernement libéral en 1966, le gouvernement provincial assume le contrôle de l'éducation, de la santé et du bien-être social (domaines auparavant dominés par l'Église), et crée des sociétés d'état où les francophones trouveront plus facilement des emplois. La nationalisation des entreprises comme Hydro Québec et la création de nouvelles

⁹ Ibid.

¹⁰ Daniel Salée dans *Les Frontières de l'identité*, 115.

¹¹ Jean Hamelin, Jean-Paul Montminy, dans *Idéologies au Canada français : 1940-1976* de l'Institut Supérieur des Sciences Humaines, (Québec: Les Presses de l'Université Laval, 1981), 51.

sociétés étatiques ont été présentées comme symboles de la libération économique des Québécois.¹² Ces réformes, mises sur pied par Lesage, marquent le début du redressement des inégalités entre les anglophones et les francophones et l'accès des francophones à des domaines dont ils avaient été exclus. Ce nouvel état provincial fort devient le point de mire de la reconstruction de l'identitaire québécois. C'est par lui et à travers lui que le Québec se transforme en une société moderne :

La mise en place par la technocratie d'un État provincial fort, véritable État dans l'État, allait, avec ses prétentions d'État-nation, servir de point d'ancrage autour duquel s'agglutinerait progressivement le corps social. Autour de lui allait prendre forme une identité dynamique, robuste et universelle à laquelle se rallierait bientôt la quasi-totalité des Québécois d'expression française «de souche».¹³

Le gouvernement libéral ne réussit pas aux élections de 1966, et en 1968 le parti est divisé. Un groupe minoritaire qui n'est pas satisfait des réformes de Lesage quitte le parti pour former le Mouvement Souveraineté Association, puis fonde le Parti québécois. Bien que le gouvernement de Lesage ne prône pas la souveraineté du Québec, ses initiatives politiques, économiques et sociales ont donné toute sa force à l'état provincial et ont permis l'épanouissement et l'expression d'une nouvelle idéologie nationaliste qui est à la base de ce nouveau mouvement souverainiste.

Le Parti québécois regroupe diverses idéologies mais son mandat primordial est

¹² Gilles Bourque, Anne Legaré, *Le Québec : La question nationale*, (Paris : Librairie François Maspero, 1979), 180.

¹³ Daniel Salée dans *Les Frontières de l'identité*, 111-112.

de défendre les intérêts et la spécificité du Québec. Sous la direction de René Lévesque, le PQ prend le pouvoir le 15 novembre 1976. Comme cela avait été le cas pour le gouvernement de Lesage, l'objectif du gouvernement péquiste est de moderniser le Québec. Pour réaliser son projet, le gouvernement croit devoir s'affranchir de la fédération canadienne, c'est-à-dire, se transformer en un état souverain.

Durant son premier mandat, le PQ met l'accent sur la francisation de la société québécoise. Il veut affirmer la prééminence du français au Québec. L'une des mesures qu'il adopte est la loi 101 qui est promulguée en août 1977. Pour la première fois, le Québec se définit institutionnellement comme une province unilingue française. La loi 22, adoptée par le gouvernement libéral en 1974 avait reconnu le français comme langue officielle du Québec, mais la loi 101 va encore plus loin. Elle institutionnalise le statut de la langue française par une *Charte de la langue française*. La charte est le symbole de la légitimation de la langue française. Elle établit le droit et le devoir des Québécois et des Québécoises de vivre et de s'exprimer en français. Tous les enfants ont désormais l'obligation de fréquenter l'école française, sauf ceux dont le père ou la mère a reçu au Québec un enseignement primaire en anglais. Cette loi a peu à peu permis aux Québécois instruits de concurrencer puis de remplacer les anglophones aux postes supérieurs, en particulier dans les domaines de l'économie, du commerce et des finances. De plus, le français devient pour la première fois la langue de la législation et de la justice. Par ailleurs, la loi exige que l'affichage commercial et la signalisation routière soient exclusivement français. Bref, par la promulgation

de la loi 101, le gouvernement de René Lévesque amorce un processus irréversible de francisation du Québec dans tous les domaines de l'activité humaine¹⁴.

A l'intérieur des frontières québécoises, le gouvernement péquiste entame la construction d'une société qui reflète ses valeurs, mais son projet est limité par le fait que le Québec fait aussi partie de la fédération canadienne. En 1987, le Québec participe à des discussions constitutionnelles entre les autres provinces et le gouvernement fédéral au bord du Lac Meech. L'objectif de ces discussions est de réintégrer le Québec dans la constitution canadienne. La signature du Québec, faut-il le rappeler, ne figure pas dans la constitution rapatriée en 1982. Le Québec avait refusé de ratifier cet accord en 1982 parce que l'accord ne reconnaissait pas l'égalité des deux peuples fondateurs. Lors des discussions de Meech, le gouvernement de Robert Bourassa a proposé cinq conditions qui après ratification des autres provinces auraient permis au Québec de reprendre sa place au sein de la fédération canadienne. Ces conditions étaient :

- 1) La reconnaissance explicite du Québec comme société distincte
- 2) La garantie de pouvoirs accrus en matière d'immigration¹⁵
- 3) La limitation du pouvoir de dépense fédéral
- 4) Le consentement du Québec aux amendements futurs de la Constitution
- 5) La participation du Québec à la nomination des juges à la Cour Suprême du Canada¹⁶

¹⁴ Notons que plusieurs chapitres de la loi 101 ont été contestés et déclarés inconstitutionnels par la Cour Suprême du Canada. Nous discuterons davantage de cette loi et de son importance dans le contexte socio-politique actuel dans le chapitre sur la politique culturelle du Québec.

¹⁵ Si L'Accord du Lac Meech avait été ratifié par les 11 juridictions du Canada, il aurait entériné les termes de l'entente Cullen-Couture dans la constitution canadienne (voir la section sur l'immigration).

¹⁶ L'Accord du Lac Meech, cité dans Jean-Louis Bourque, *Demain, la république : Le projet du Québec profond*, (Sainte-Foy: Les Éditions La Liberté, 1992), 170.

Comme celui de ses prédécesseurs, le gouvernement de Robert Bourassa cherchait à asseoir l'autonomie juridique et administrative de l'état québécois, dans le but d'affirmer et de protéger sa spécificité culturelle. Tous les premiers ministres présents à la table constitutionnelle de Meech avaient accepté les conditions de Bourassa, mais ils devaient soumettre l'accord à leurs chambres de parlement et aux assemblées législatives provinciales qui devaient le ratifier avant le 23 juin 1990. Entre-temps, des élections ont changé le paysage politique dans trois provinces. Les nouvelles assemblées du Nouveau Brunswick et du Manitoba ainsi que le nouveau Premier ministre de Terre-Neuve ont refusé de ratifier l'accord. La condition qui a provoqué l'impasse était celle qui demandait la reconnaissance du Québec en tant que société distincte. Les non-signataires considéraient que cette condition aurait accordé au Québec un traitement de faveur et des privilèges inadmissibles.

L'échec de Meech a préparé le chemin pour la réapparition du mouvement souverainiste aux niveaux fédéral et provincial. La formation du Bloc québécois dont le mandat était de promouvoir la souveraineté du Québec au niveau fédéral, de défendre les intérêts québécois sur la scène fédérale et de pousser le gouvernement fédéral à redresser les relations inéquitables entre le Québec et le reste du Canada¹⁷, ainsi que la réélection du PQ en 1994 sont les preuves du mécontentement du Québec au sein de la fédération canadienne et de son désir de négocier un ordre politique qui reflète mieux les intérêts culturels et linguistiques du Québec. Jusqu'à présent, les partis souverainistes ont réussi à

reprendre du gouvernement fédéral quelques juridictions, notamment le pouvoir de gérer les programmes de formation professionnelle. De plus, le parlement canadien a accepté le principe de la société distincte. Il refuse cependant de légiférer dessus. Le Québec continue sa lutte pour se faire reconnaître en tant que société distincte, ce qui va expliquer tout le questionnement et les réajustements occasionnés par l'émigration. Tout comme la modernité avait provoqué l'élaboration d'une nouvelle identité québécoise durant les années 50 et 60, aujourd'hui l'hétérogénéité culturelle, linguistique et raciale du Québec moderne remet en cause la formulation de l'identité collective. De par son arrivée au Québec, l'immigrant ne peut que faire éclater les limites de l'homogénéité québécoise. La question que nous poserons au cours de cette thèse sera de déterminer dans quelle mesure le discours de l'élite politique québécoise a réellement accepté les communautés culturelles comme faisant partie intégrante de cette collectivité et de cette identité québécoise.

¹⁷ Manon Corneillier, *The Bloc*, (Toronto : Lorimer, 1995), 117.

II. Trois paradigmes concernant le pluralisme culturel

Tout discours, que ce soit le discours politique ou le discours romanesque, reflète un point de vue, une idéologie, un paradigme.¹⁸ Une connaissance de ces paradigmes nous aide à comprendre les valeurs et les principes qui sous-tendent les discours. Au Québec, trois grands paradigmes nourrissent le débat politico-culturel, soit : l'indépendantisme, le libéralisme individuel et le libéralisme collectif.

Ces paradigmes expriment trois idéologies politiques distinctes. Chacune de ces idéologies offre une conception différente de la place, de la valeur et de l'importance que la culture d'accueil devrait accorder aux minorités culturelles de la société d'accueil. La tension entre les trois visions du monde présentées par ces idéologies est la source même du débat politico-culturel québécois. Nous retrouvons des éléments de ces paradigmes dans les discours politiques et dans les discours d'immigrants au Québec. Dans ce chapitre, nous exposerons les grandes lignes des trois paradigmes afin de mieux situer les discours politiques et littéraires que nous examinerons par la suite.

¹⁸ Se référant au discours dans le roman, Bakhtine soutient que : l'action d'un héros de roman est toujours soulignée par son idéologie : il vit, il agit dans son monde idéologique à lui (...), il a sa propre conception u monde, incarnée dans ses paroles et dans ses actes. Mikhaïl Bakhtine, *Esthétique et théorie du roman*, (Paris: Éditions Gallimard, 1978), 155.

i) L'indépendantisme

Ce paradigme nationaliste envisage une société québécoise indépendante fondée sur la culture francophone de souche. Les partisans de cette idéologie réclament l'indépendance du Québec comme le seul moyen pour la société québécoise de se développer à sa façon et de préserver sa propre culture. Ils dénoncent le refus du gouvernement fédéral de reconnaître la culture distincte du Québec et de légitimer cette différence dans la constitution.

La formule confédérale canadienne répond... à une nécessité : reconnaître le rôle «fondateur» de la langue française à la satisfaction des Canadiens français, sans jamais consacrer cette reconnaissance dans des faits, lois ou constitution qui la rendrait par trop conséquente.¹⁹

Ils affirment qu'au sein de la fédération canadienne, les Québécois francophones n'ont pas été acceptés comme étant un peuple distinct avec sa propre histoire, sa propre culture et ses propres aspirations. Les tenants du discours indépendantiste s'attaquent surtout à l'acte constitutionnel de 1982 qui, selon eux, prône une identité canadienne qui est incompatible avec la reconnaissance et l'expression politique de l'identité québécoise. Ils voient cette constitution qui reconnaît l'égalité de toutes les cultures et origines culturelles ainsi que l'égalité des provinces comme une façon de saper les droits culturels de la collectivité francophone québécoise et de devancer l'octroi d'un statut spécial du Québec²⁰. La réalisation de leur identité distincte ne peut donc se faire que lorsque le Québec aura accédé à la souveraineté. "Il ne faut pas définir d'avance les

¹⁹ Jean Larose, *La souveraineté rampante*, (Québec: Les Éditions du Boréal, 1994), 98.

²⁰ François Rocher, Miriam Smith, "Four Dimensions of the Canadian Constitutional Debate", dans François Rocher et Miriam Smith, *New Trends in Canadian Federalism*, (Peterborough: Broadview Press, 1995), 53, 55.

bénéfices prévisibles de l'indépendance."²¹ Selon cette idéologie, les Québécois ont assez parlé. Le dialogue avec le reste du Canada n'a mené à rien. Le Canada refuse de reconnaître les revendications du Québec. Il faut donc trancher et séparer. Lorsque la souveraineté sera atteinte, c'est à ce moment là que les Québécois pourront dialoguer entre eux-mêmes et réaliser leur identité.

Entre-temps, il faut assurer une cohésion sociale et culturelle forte qui facilitera l'accession à la souveraineté. Territoire, langue et mémoire sont les référents primordiaux d'un sens d'appartenance à la collectivité québécoise. Ainsi, pour être inclus dans l'identité québécoise, il faut que tout habitant du Québec (immigrants inclus) connaisse l'histoire politique du Québec, partage la mémoire de sa mise en tutelle par le pouvoir anglais et veuille annuler cette tutelle.²² En d'autres mots, pour être Québécois, il faudrait que toute personne qui ait immigré au Québec abandonne sa propre culture et adopte la culture de souche.

Les indépendantistes ne s'opposent pas à l'immigration. Au contraire, face à la dénatalité, ils demandent une hausse de l'immigration à condition que les nouveaux arrivants soient principalement francophones.²³ Cette préférence marquée pour les francophones, manifestée depuis quelques années, s'explique par le fait que l'intégration des francophones à la société québécoise est plus

²¹ Jean Larose, *La souveraineté rampante*, (Québec: Les Éditions du Boréal, 1994), 20.

²² Denise Helly, Nicolas Van Schendel, "Variations identitaires sur la nation: Tradition, territoire et langue", dans Mikhael Elbaz, Andrée Fortin, Guy Laforest, *Les Frontières de l'identité, modernité et postmodernisme au Québec*, (Sainte-Foy: Les Presse de l'Université Laval, 1996), 208.

²³ Ibid., 210.

facile et par le fait que les immigrants francophones ont tendance à voter plus facilement pour la souveraineté que les immigrants non-francophones.

Néanmoins, les indépendantistes s'opposent à tout traitement particulier des immigrants, que ce soit au niveau culturel ou au niveau économique. Selon eux, l'état ne devrait pas promouvoir la pluralité culturelle de la société québécoise «car ce serait encourager institutionnellement le fractionnement culturel déjà trop prononcé de la société.» De plus, ils s'opposent à tout traitement particulier des communautés culturelles dans le domaine du marché de travail (ex. programme d'accès à l'égalité de l'emploi).²⁴ Vivre dans sa culture d'origine ressort du domaine du privé et demeure la responsabilité de l'individu en question.

Bref, les indépendantistes épousent une conception monolithique de l'identité québécoise. Cette idéologie reconnaît une seule culture légitime, la culture québécoise «de souche». L'homogénéisation culturelle et identitaire est essentielle pour qu'en résulte une société cohésive dont le projet est de promouvoir le développement d'une société francophone indépendante. L'apport culturel des immigrants se limiterait donc au folklore (ex : danses folkloriques et fêtes culturelles). C'est une idéologie qui occulte les communautés culturelles en refusant de reconnaître et d'entériner la légitimité de leurs différences.

²⁴ Ibid., 210.

ii) Le libéralisme individualiste

Les tenants de ce discours adhèrent à une idéologie d'égalitarisme. Selon cette vision, l'appartenance à une société est définie par la citoyenneté, c'est-à-dire par l'exercice du vote et par la jouissance des libertés fondamentales et des droits sociaux.²⁵ Le peuple s'unit autour de certains principes communs (ex : droits de la personne, gouvernement élu par le peuple) et autour des institutions qui incarnent ces principes.²⁶ La fonction de l'état consiste à assurer les conditions égalitaires d'exercice des droits civils et politiques dont bénéficie tout individu. Cette approche ne reconnaît pas de droits particuliers, et n'accepte donc pas les besoins particuliers de différents groupes. Accorder des droits particuliers est une façon de diviser le peuple selon cette idéologie. Il n'accepte pas la reconnaissance de droits collectifs aux communautés particulières puisque cela peut constituer une menace à la liberté des individus et la limiter. Bref, les droits individuels doivent toujours avoir la préséance sur les desseins collectifs.

Sur le plan culturel, ce paradigme accepte la diversité mais à condition qu'elle reste à l'extérieur de la citoyenneté, dans la vie privée, en marge de ce qui unit le peuple (les principes démocratiques).²⁷ L'origine culturelle, religieuse ou raciale ne saurait être à la base de l'appartenance, car elle définit la spécificité inaliénable de chaque individu. De plus, l'état n'a aucun rôle à jouer dans la

²⁵ Ibid., 214.

²⁶ Charles Taylor, "Les Sources de l'identité moderne", dans *Les Frontières de l'identité*, 358.

²⁷ Charles Taylor, "Les sources l'identité moderne", 361.

définition culturelle des individus et ne devrait promouvoir ou financer aucune culture. Dans son analyse de la politique du multiculturalisme canadien, *Selling Illusions : The Cult of Multiculturalism in Canada*, Neil Bissoondath, immigrant Trinidadien installé au Québec, fait en quelque sorte l'apologie de ce paradigme. Dans son livre qui critique le système du multiculturalisme canadien, il soutient que la promotion de la diversité culturelle par le gouvernement fédéral constitue une menace à l'unité et à la cohésion d'une société en encourageant la ghéttoisation des communautés qui constituent la société.

Dans le contexte québécois, les partisans de cette idéologie défendent l'image d'une société francophone unie par la langue, mais au sein de laquelle les immigrants viendraient greffer leur culture à la culture québécoise francophone. Une fois arrivées au Québec, les immigrants deviennent des membres à juste titre de la société québécoise. Ils bénéficient des mêmes droits fondamentaux, mais leurs différences culturelles, religieuses et raciales ne sont pas reconnues par l'état (ex : lois, financement). Selon cette vision, la présence de ces diverses cultures au sein de la culture canadienne-française conduirait à une société unilingue française, mais de culture pluraliste. L'individu s'actualise pleinement en participant activement à la réalisation d'une identité commune, basée sur des droits universels.

iii) **Le libéralisme collectif**

Ce paradigme est fondé sur le même principe fondamental que le libéralisme individuel, à savoir le respect égal de tout citoyen et le droit égal de former et de

définir sa propre identité en tant qu'individu et en tant que culture. Cependant, le libéralisme collectif soutient qu'une société basée sur les droits universels supprime les identités particulières en imposant une culture hégémonique que tout citoyen se doit d'embrasser. Les tenants du libéralisme collectif critiquent le libéralisme individuel pour son aveuglement aux différences des individus et des groupes qui composent une société.

Le libéralisme collectif affirme l'importance de la reconnaissance des différences culturelles, linguistiques et raciales comme éléments essentiels d'une société démocratique et ouverte. Il soutient que pour réaliser son identité, tout individu et tout groupe doivent être reconnus par autrui dans toute sa diversité. Charles Taylor, le philosophe québécois, explique que :

Notre identité est partiellement formée par la reconnaissance ou par son absence, ou encore par la mauvaise perception qu'en ont les autres : une personne ou un groupe de personnes peuvent subir un dommage ou une déformation réelle si les gens ou la société qui les entourent leur renvoient une image limitée, avilissante ou méprisante d'eux-mêmes. La non-reconnaissance ou la reconnaissance inadéquate peuvent causer du tort et constituer une forme d'oppression, en emprisonnant certains dans une manière d'être fautive, déformée et réduite.²⁸

Ici, le libéralisme de droit devient un libéralisme de reconnaissance qui s'appuie sur l'identité culturelle. Par ailleurs, comme le libéralisme individuel et l'indépendantisme, ce paradigme accepte que l'unité d'un peuple s'appuie sur des éléments qui sont communs à tous les membres de la société (ex. les principes démocratiques ou une appartenance ethnique). Cependant, on peut

²⁸ Charles Taylor, *Multiculturalisme différence et démocratie*, (France: Aubier, 1994), 41,42.

former une unité sociale «à partir des ressemblances, mais aussi à travers des différences reconnues et acceptées entre des groupes qui ont cheminé ensemble.»²⁹

Dans une société où la diversité est tangible et croissante, il n'est pas réaliste de créer une unité basée uniquement sur une convergence autour de dénominateurs communs. Cette façon d'uniformiser la société exclut une grande partie de la population. Il faut donc reconnaître les différences d'autrui et les inclure dans la définition de l'identité publique. Les tenants de ce discours envisagent une démocratie participante fondée sur une pratique dialogique interculturelle.

La participation à la communauté est essentielle à la réalisation de l'identité individuelle ainsi qu'à la réalisation de l'identité publique. Si on ne donne pas une voix aux minorités culturelles, elles ne peuvent pas participer à la construction de cet espace public. Les citoyens égaux du libéralisme individuel vivent leur différence identitaire dans leur vie privée. Les citoyens du libéralisme collectif vivent leur différence identitaire dans la sphère publique et alimentent l'identité collective.

Dans le contexte québécois, ce paradigme accepte la légitimité du droit à la reconnaissance de leur différence culturelle et linguistique au sein de la fédération canadienne que réclament les indépendantistes. Toutefois, il exige

²⁹ Charles Taylor, "Les Sources de l'identité moderne", 360.

que le Québec octroie la même reconnaissance aux communautés culturelles au sein de la société québécoise. Les Québécois devraient partager leur espace identitaire avec tous les membres de leur société.

Dans ce résumé des courants de pensée qui guident le débat politico-culturel nous avons divisé ces derniers en trois paradigmes clairement séparés. Dans les discours que nous examinerons, la séparation des idéologies n'est pas aussi évidente. Nous verrons, par exemple, que le discours officiel contient des éléments tirés des trois paradigmes. Cette classification nette des paradigmes nous permettra néanmoins de déterminer dans quel courant de pensée chaque discours s'inscrit le mieux.

III. La Nouvelle réalité démographique du Québec

i) **Les statistiques**

Depuis la Révolution tranquille des années soixante, le taux de fécondité du Québec, qui était très élevé, a diminué de façon drastique, et il continue d'être inférieur aux taux enregistrés dans le reste du Canada. Les données statistiques les plus récentes confirment que l'indice synthétique de fécondité du Québec était de 1,57 en 1996, soit l'un des plus faibles du monde³⁰. De plus, la proportion de la population du Québec par rapport à l'ensemble de la population canadienne est passée de 29% en 1966 à 24,7% en 1996. Ce déclin de la masse démographique du Québec au sein de la fédération canadienne représente une menace importante à son projet collectif et à sa marge de manœuvre dans ses relations avec le gouvernement fédéral.

Devant cette crise démographique et devant la crainte des Québécois que leur population ne disparaisse, deux solutions se sont présentées au gouvernement québécois durant les années soixante et après. Certains politiciens proposaient une politique nataliste pour redresser la courbe de naissance. Même aujourd'hui cette solution jouit d'une certaine popularité parmi les souverainistes. Les paroles de Lucien Bouchard durant la campagne référendaire de 1995 ont mis

³⁰ Statistiques Canada, Division de la démographie, Section des estimations démographiques, mars 1997; Bureau de la statistique du Québec, Direction des statistiques socio-démographiques, mars 1997.

en évidence le sentiment de certains que les Québécois ne peuvent préserver leur culture et leur langue que par une augmentation de la population blanche francophone :

Pensez-vous que ça a du bon sens qu'on ait si peu d'enfants au Québec, on est une des races blanches qui a le moins d'enfants. Ça a pas de bon sens, ça veut dire quelque chose, ça veut dire qu'on n'a pas régi les problèmes familiaux.³¹

D'autres, qui reconnaissaient que la diminution du taux de fécondité est un phénomène de toutes les nations occidentales, ont proposé une politique d'immigration. C'est cette politique d'immigration qui a fini par l'emporter.³²

Le besoin de combler le déficit des naissances par un apport migratoire positif transformera la société canadienne française du Québec. Comme dans d'autres pays occidentaux, l'impact de l'immigration au Québec remettra en question la trame du tissu social, ses mythes fondateurs et son identité culturelle. Mais la fragilité de l'identité québécoise francophone sur le continent nord-américain rend d'autant plus complexe l'insertion d'autres communautés culturelles. L'arrivée de nouveaux immigrants non-francophones et/ou non-européens provoque la crainte que le caractère distinctif de la province ne se dilue ou sur le plan linguistique ou/et sur le plan socioculturel. Les nationalistes francophones se préoccupent de l'avenir de la société qu'ils connaissent. Ces incertitudes de la majorité francophone, quant à leur identité, peuvent créer des obstacles dans

³¹ Lucien Bouchard a tenu ces propos le 15 octobre 1995, durant la campagne référendaire de 1995, à l'occasion d'une rencontre avec des groupes de femmes. *La Presse*, "Bouchard choque les femmes", 16 octobre 1995.

³² Jacques Langlais, Pierre Laplante, Joseph Lévy, *Le Québec de demain et les communautés culturelles*, (Québec: Éditions du Méridien, 1990), 11.

leurs rapports avec les minorités allophones, qui de par leur intégration au Québec, sont inévitablement menées à transformer cette identité.

La population née à l'extérieur du Canada ne représente que 10% de l'ensemble de la population du Québec³³, et la population de souche autre que britannique et française représente 16% de la population. Cependant, l'origine nationale ou ethnique des immigrants n'a cessé de se diversifier depuis les années soixante-dix. Entre 1946 et 1961, plus de trois quarts des immigrants provenaient d'Europe³⁴, alors qu'entre 1991 et 1996, les principaux lieux d'origine des nouveaux arrivants étaient Haïti, le Liban, la France, la République populaire de Chine, la Roumanie, les Philippines, le Sri Lanka, l'Inde, le Vietnam et le Maroc.³⁵ L'apport économique de ces nouvelles communautés est important, mais pour certains, leurs valeurs, leurs coutumes et leurs langues différentes sont perçues comme une menace à la culture québécoise et à la préservation de la langue française. Telle était l'inquiétude exprimée par un démographe devant la Commission Bélanger-Campeau. Il craignait que dans "quelques années, il n'y ait plus suffisamment de Québécois francophones pour parler français."³⁶ Notons que vu le faible pourcentage d'immigrants, la crainte exprimée semble exagérée; c'est plutôt une crainte pour le futur ou une exagération à des fins politiques.

³³ Viviane Renaud et Rosalinda Costa, "La population immigrante du Québec", *Tendances sociales canadiennes*, Statistiques Canada, Été 1995, 9.

³⁴ Micheline Labelle, Joseph J. Lévy, *Ethnicité et enjeux sociaux: Le Québec vu par les leaders des groupes ethnoculturels*, (Montréal: Éditions Liber, 1995), 8.

³⁵ Recensement de 1996, Statistique Canada, "Les 10 Principaux lieux de naissance pour les nouveaux immigrants au Québec", 1996-1997.

³⁶ Marco Micone, *La culture immigrée comme dépassement des cultures ethniques*, (Plattsburgh: Center for the Study of Canada: State University of New York, 1996), 2.

Cependant, bien que la population immigrante soit diversifiée au niveau de l'ethnicité, elle est de plus en plus francisée par le biais d'une politique d'immigration qui favorise les francophones et d'une loi, la Loi 101 (nous discuterons davantage cette loi dans la section sur les politiques culturelles), qui les oblige à fréquenter les écoles francophones. Cette nouvelle politique d'immigration ouvre la porte à un nombre croissant de francophones d'Afrique, d'Asie et des Caraïbes dont un certain nombre sont venus comme réfugiés. À peu près 80% des jeunes allophones fréquentent les écoles françaises. Il y a 15 ans, ils n'étaient que 20%.³⁷ La population devient très francophone, mais elle n'affiche plus un visage ethno-culturel homogène.

Ainsi, le Québec, dans sa politique d'immigration, a pris un tournant dans la direction de l'homogénéité linguistique (francophone) et pour ce faire, a dû délaissé l'homogénéité ethno-culturelle.

ii) **Le nouvel arrivant**

Il serait impossible de tracer le portrait de l'immigrant typique au Québec. L'hétérogénéité culturelle, linguistique et raciale des nouveaux arrivants nous en empêche. Cependant, sans stéréotyper ces communautés diverses, nous pouvons relever plusieurs caractéristiques communes aux nouveaux arrivants du Québec. Beaucoup ont fui des pays à conflits du tiers monde, tels le Rouanda, la Somalie, Haïti et le Vietnam. Une grande partie des Québécois nés à l'étranger ont vécu sous des régimes totalitaires. Ceux qui vivent dans des pays

³⁷ Ibid., 2.

où les droits de la personne sont bafoués, émigrent au Canada pour se réfugier dans un pays perçu comme démocratique, multiculturel et humanitaire.

Émigrer au Québec, ce n'est pas émigrer aux États-Unis ou en France, ni même au Canada anglais. L'immigrant qui arrive au Québec entre dans une société dont l'histoire est une lutte d'émancipation par rapport aux influences anglophones et religieuses afin de bâtir une société moderne francophone. Cette dynamique politico-culturelle unique peut plonger l'immigrant dans un état de confusion. Se référant à la place de l'immigrant dans la société québécoise, un leader d'une communauté immigrante a déclaré "Les immigrants sont 'pris dans la crise' qui traverse le Québec."³⁸ Cette réflexion résume la complexité de la situation à laquelle font face les nouveaux arrivants au Québec. D'une part, l'immigrant est tiraillé entre la difficulté de garder son identité «d'arrivant» et la difficulté de devenir le «néo-Québécois», comme le souhaiterait la politique culturelle québécoise. Dans les meilleures conditions, l'immigrant est déchiré entre le regret et la joie d'avoir émigré – entre sa tradition et le nouveau mode de vie qu'il découvre. Certes, il échappe aux troubles politiques ou économiques de son pays d'origine, mais il laisse derrière lui des êtres aimés et des coutumes qui lui sont familières. Tout immigrant fait face à ces déchirements. La situation politique et linguistique du Québec, cependant, exacerbe ces problèmes d'intégration.

³⁸ Ibid., 248.

Quand l'immigrant arrive au Québec, et en particulier à Montréal où 90% des immigrants s'installent,³⁹ il est écartelé entre des appartenances différentes : il est à la fois au Québec, au Canada et en Amérique : il ne sait pas à quel pays s'identifier, à quel saint se vouer. Le plus souvent, il pense émigrer au Canada et non au Québec, une province dont il ignore l'histoire, d'où une certaine allégeance pour le Canada et à ce qu'il représente : la démocratie, le multiculturalisme, l'humanitarisme. Mais aussitôt qu'il arrive au Québec, il se rend compte qu'il entre dans une province dont la culture et la langue la distinguent du reste du Canada. Montréal est la deuxième ville française du monde, mais c'est aussi une ville canadienne avec un pourcentage⁴⁰ d'Anglophones installés depuis des générations. Le Québec est une province francophone, mais située dans un pays anglophone et sur un continent américain anglophone. L'immigrant non-francophone se trouve face à un dilemme : vaut-il la peine d'apprendre le français pour faire partie de la minorité francophone canadienne et de la majorité francophone québécoise ? Si on n'apprend que l'anglais, comment trouve-t-on du travail au Québec ? De sus, à quelle culture faut-il s'intégrer ? La culture québécoise, la culture francophone canadienne, la culture canadienne-anglaise ou la culture américaine ?

La situation devient encore plus complexe au niveau politique. La lutte pour la préservation de son identité et la protection de ses droits collectifs est au cœur du débat politique du Québec dans ses relations internes et externes.

³⁹ Marco Micone, *La culture immigrée comme dépassement des cultures ethniques*, (Plattsburgh: Center for the Study of Canada: State University of New York), 1996.

L'immigrant qui arrive au Québec ignore souvent ces enjeux et souvent, il est venu pour fuir une persécution politique ou pour des raisons économiques, et non pas pour participer à un projet collectif québécois dans lequel il/elle se trouve plongé malgré lui/elle. Souvent l'immigrant veut même se mettre à l'abri de ces débats. Ayant été privés du droit de vote, de la liberté d'expression et d'association et ayant vécu dans un climat de suspicion généralisée, beaucoup d'immigrants refuseront de voter et encore moins de participer aux débats politiques.⁴¹ N'oublions pas que 21,6%⁴² de ces immigrants sont venus d'abord comme réfugiés. (ex. Les Latinos américains et les Rouandais). D'ailleurs, un grand nombre d'immigrants ignorent les raisons historiques, politiques et culturelles qui se trouvent à l'origine des revendications souverainistes, ce qui les empêchent souvent de comprendre la lutte des Canadiens français. Ils ne veulent pas s'engager dans une politique qui ne les concerne pas. Or, la politique d'intégration québécoise les oblige à participer à son projet culturel collectif s'ils veulent être reconnus par la société d'accueil, d'où le sentiment de marginalisation qui les guette.

Ceci dit, une fois qu'elles se sont intégrées au contexte politique québécois, les communautés culturelles elles-mêmes poseront souvent leurs demandes de reconnaissance. Elles chercheront à légitimer leurs identités antérieures comme l'encourage la politique canadienne. Selon certains théoriciens, la légitimation

⁴⁰ 8,3% de la population québécoise déclare l'anglais comme étant leur langue maternelle, Statistique Canada, tableaux de la série *Le Pays* du Recensement de 1996.

⁴¹ Micone, p.2.

⁴² 21,5% des immigrants venus au Québec entre 1991 et 1995 étaient des réfugiés. Statistique Canada, "Immigrants admis au Québec de 1991 à 1995 selon la catégorie d'admission – les volumes, 1995.

de sa culture est essentielle à l'actualisation de l'identité de l'individu et renforce l'estime de soi.⁴³ Elle est nécessaire aussi pour faciliter l'intégration, et elle devient encore plus importante dans le contexte mondial de la globalisation. Ce paradoxe des deux communautés, francophone et allophone qui cherchent toutes les deux à légitimer leurs identités culturelles et linguistiques se situe au cœur de la problématique politico-culturelle du Québec. Qui plus est, l'immigrant se trouve pris dans un étau, entre une politique canadienne qui encourage le maintien de l'identité et une politique québécoise qui préfère que les immigrants s'associent au projet collectif québécois le plus vite possible.

⁴³ Charles Taylor, *Multiculturalisme, différence et démocratie*, (France: Aubier, 1994),42.

IV. L'Immigration

Avant de poursuivre une analyse de la politique culturelle du Québec, il faudra d'abord examiner sa politique d'immigration. Des liens étroits existent entre la politique de sélection des immigrants et la dynamique d'intégration. En effet, c'est la politique d'immigration qui déterminera la composition future de la population québécoise, et par conséquent constituera un facteur qui informera sa politique culturelle. Les choix politiques qui sont effectués relativement au nombre admis et aux caractéristiques des immigrants influencent les perceptions subjectives de la société d'accueil sur les immigrants et révèlent les buts de l'immigration. De surcroît, la priorité qu'ont accordée des gouvernements québécois successifs à la politique d'immigration explique son importance dans le cadre du projet de société québécoise et de la préservation de la langue française.

i) Le cadre constitutionnel

Selon l'article 95 de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique (AANB) de 1867, le texte établissant le Canada et la répartition des pouvoirs entre le gouvernement et les provinces, l'immigration est de juridiction partagée. L'AANB établit le droit des provinces à légiférer sur l'immigration à condition de ne pas aller à l'encontre des législations fédérales.⁴⁴ Le Québec est la seule province canadienne qui ait

⁴⁴ Julien Bauer, *Les Minorités au Québec*, (Québec: Boréal, 1994), 30.

profité de ce pouvoir constitutionnel.⁴⁵ L'absence manifeste de volonté particulière des autres provinces et la participation active du Québec dans le domaine de l'immigration révèlent l'importance de l'immigration dans les visées politiques québécoises.

A partir des années soixante-dix, les gouvernements libéraux aussi bien que péquistes lutteront pour obtenir des pouvoirs supplémentaires du gouvernement fédéral en matière d'immigration. Entre 1971 et 1991, la province négociera une série d'ententes avec le gouvernement fédéral qui accroîtront les pouvoirs décisionnels du Québec en matière d'immigration. L'entente Couture-Cullen de 1978 marquera un moment décisif dans l'évolution de la politique d'immigration québécoise. Cette entente accordera pour la première fois au Québec des pouvoirs de sélection (et en particulier la sélection des immigrants indépendants⁴⁶). Suite à la ratification de cette entente, Jacques Couture, Ministre de l'Immigration à l'époque, a déclaré :

Il est temps de réaliser une véritable politique québécoise de l'immigration qui tiendra compte des besoins économiques, démographiques, sociaux et culturels du Québec. Le nouvel accord nous permettra enfin d'amorcer une telle politique... C'est dans ce contexte que mon ministère pourra jouer un rôle décisif dans la réalisation du projet collectif

⁴⁵ Margaret Young, *Immigration to Quebec and the Cullen Couture Agreement*, (Ottawa: Library of Parliament Research Branch, 1987), 1.

⁴⁶ Au Canada, les règles régissant l'admission des immigrants prévoient trois grandes catégories d'immigrants : les immigrants de la catégorie de la famille, les immigrants indépendants et les réfugiés. Les immigrants de la catégorie de la famille sont ceux qui ont un proche/parent vivant au Canada . Les immigrants indépendants sont ceux qui présentent une demande de leur propre chef ou qui ont des parents éloignés vivant au Canada, qui possèdent les compétences nécessaires à l'exercice de certains emplois ou qui représentent un atout important pour le Canada. Les réfugiés sont les personnes qui demandent la protection du Canada. Citoyenneté et Immigration Canada, *Ce que vous voulez savoir sur l'immigration et la citoyenneté*, (Ottawa: Ministère des Approvisionnements et Services Canada, 1996), 21.

véhiculé par des milliers de Québécois auxquels s'associeront, à part entière, les Québécois d'adoption.⁴⁷

Dans cette déclaration, le Ministre Couture énonce clairement le dessein de son gouvernement, à savoir de développer une politique d'immigration québécoise qui permettra l'avancement du projet souverainiste. Notons qu'il fait référence aux "besoins culturels" du Québec, ce qui indique un désir d'intégrer les nouveaux arrivants à la culture québécoise. Par contre, il n'exprime pas d'ouverture ou de sensibilité aux besoins culturels des immigrants qui, même acculturés ne seront jamais que des Québécois «d'adoption».

La dernière entente entre le Québec et le gouvernement fédéral accordera au Québec presque tous les pouvoirs qu'il désirait en ce qui concerne la sélection et l'intégration des immigrants. Ratifiée en 1991 le lendemain de l'échec de l'Accord du Lac Meech, l'entente Gagnon – Tremblay – McDougall (L'Accord Canada-Québec) a trois objectifs primordiaux : d'entériner les critères à partir desquels sont sélectionnés les immigrants et les réfugiés; de préserver le poids démographique du Québec au sein du Canada; ainsi que d'assurer une intégration qui soit respectueuse du caractère distinct du Québec⁴⁸. En d'autres termes, l'immigration devient une façon d'avancer le projet culturel de la majorité francophone québécoise. L'entente prévoit l'obligation pour le gouvernement fédéral de consulter le gouvernement québécois avant d'établir les taux d'immigration pour l'ensemble du pays, l'exclusivité de la sélection des

⁴⁷ Jacques Couture, "Pour une politique québécoise de l'immigration," *Le Devoir*, 16 janvier 1978, 4.

⁴⁸ Bruno Mègre, *Les Enjeux de l'immigration au Québec: histoire d'un kidnapping culturel*, (Montréal: Balzac-Le Griot éditeur, 1998), 20.

immigrants indépendants, et le transfert d'Ottawa à Québec (avec compensation financière) des services d'accueil et d'intégration des immigrants.⁴⁹ Aujourd'hui, le Québec contrôle environ 50% de son immigration. Le Canada détermine encore qui devient un réfugié politique, selon la Convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés, mais il ne peut admettre un réfugié à destination du Québec si celui-ci ne répond pas aux critères de sélection québécois. En vingt ans (1971 à 1991), on est passé d'une politique déterminée exclusivement par le gouvernement fédéral à une politique de plus en plus définie par le gouvernement du Québec. Les nouveaux pouvoirs de sélection assumés par le gouvernement du Québec lui permettront d'assurer la survie du caractère distinct de la province.

ii) La politique d'immigration québécoise

En 1990, quelques mois avant la ratification de l'entente Gagnon – Tremblay - McDougall, le gouvernement libéral de Robert Bourassa a émis un document de politique générale sur les orientations de la politique québécoise future en matière d'immigration. C'était la première fois qu'un gouvernement québécois énonçait explicitement des principes qui guideront sa politique. Selon Juteau et McAndrew, les orientations présentées dans *l'Énoncé de la politique en matière d'immigration et d'intégration, Au Québec pour bâtir ensemble* :

...se situe(nt) pour l'essentiel dans la foulée des idéologies et pratiques plutôt similaires privilégiées dans ce domaine par les différents gouvernements qui se sont succédés au Québec depuis la création du ministère de l'Immigration en 1968.⁵⁰

⁴⁹ Julien Bauer, 32.

⁵⁰ Danielle Juteau, Marie McAndrew, "Projet national, immigration et intégration dans un Québec souverain," *Sociologie et sociétés*, vol. XXIV, no 2, automne 1992, 168.

Inspiré par la politique antérieure du Québec, ce document résume clairement les objectifs et les préoccupations de la politique antérieure du Québec en matière d'immigration. L'énoncé présente trois orientations qui devraient guider la politique d'immigration. Ces orientations révèlent la façon dont les gouvernements québécois ont décidé de gérer la diversité culturelle, leurs attitudes à l'égard des communautés culturelles, leur conception de l'appartenance à une communauté et ce qu'ils attendent de l'immigrant dans son adaptation à la société québécoise. De surcroît, ce document est important puisqu'il reflète les attentes de la majorité des Québécois qui sont soucieux de préserver leur spécificité culturelle dans une société qui se diversifie par l'apport culturel des immigrants.⁵¹

La première orientation décrite dans le document du gouvernement libéral est celle d'une hausse graduelle des niveaux d'immigration afin d'augmenter la contribution de l'immigration pour faire face au défi démographique que confronte la société québécoise. Cette orientation reconnaît les apports économiques et démographiques de l'immigration. Certes, l'énoncé favorise l'immigration francophone à 40%, mais l'engagement exprimé quant à l'augmentation des niveaux d'immigration indique une ouverture à la diversité culturelle et même linguistique, puisque la majorité des nouveaux arrivants viennent de pays non-francophones.

⁵¹ Mègre, 42.

La deuxième orientation est celle de la priorité accordée aux immigrants indépendants qui est la catégorie où le Québec peut exercer pleinement sa juridiction. À l'intérieur de cette catégorie, l'énoncé affirme l'engagement du gouvernement à remplir ses objectifs linguistiques, c'est-à-dire augmenter la proportion de francophones.

La troisième orientation affirme l'adhésion du Québec au principe de réunification familiale et de solidarité à l'égard de l'immigration humanitaire. La volonté de réunir les familles immigrantes exprimée par le gouvernement indique qu'au-delà des buts économiques, démographiques et linguistiques, l'immigration a aussi un but humanitaire. De plus, en accueillant les réfugiés, le Québec remplit ses obligations internationales d'accueillir des personnes persécutées ou craignant de l'être du fait de leur race, de leur religion, de leur nationalité, de leur appartenance à un groupe social ou de leurs opinions politiques.⁵²

Bref, les orientations exposées dans l'énoncé du gouvernement libéral semblent faire preuve d'une nette sensibilité envers les besoins des communautés culturelles. L'énoncé embrasse les autres cultures et donne aux communautés culturelles le droit de préserver leurs cultures au sein d'une société québécoise pluraliste et francophone.

⁵² Le Canada (et donc le Québec aussi) est signataire de la convention des Nations Unies de Genève de 1951 et du Protocole de 1967 relatif au statut des réfugiés. En vertu de la Convention et du Protocole, un demandeur qui se voit reconnaître le statut de réfugié jouit d'une certaine protection. Il ne peut être refoulé ou forcé de retourner vers un endroit où il peut faire l'objet de persécution. *Ce que vous voulez savoir sur l'immigration et la citoyenneté*, 32-33.

En juin 1997, le gouvernement péquiste de Lucien Bouchard a proposé une nouvelle politique d'immigration. En général cette nouvelle politique reflète les principes et buts de l'énoncé du gouvernement libéral. Elle vise une croissance graduelle de la proportion des immigrants indépendants; elle projette d'optimiser la proportion des immigrants connaissant le français au moment de leur admission; et à faciliter la réunification familiale et l'accueil des réfugiés. Il est clair cependant que la politique du gouvernement péquiste propose une immigration plus restreinte que celle du gouvernement libéral. D'une part, elle prône une légère progression des taux d'admission des immigrants, mais le gouvernement affirme vouloir stabiliser les taux d'immigration, vu les incertitudes économiques actuelles.

D'autre part, la nouvelle politique est davantage axée sur la connaissance du français. Le gouvernement voudrait faire passer la proportion des immigrants francophones de 37% à 42%.⁵³ Selon le ministre des Relations avec les Citoyens et de l'Immigration, André Boisclair, cette hausse des immigrants francophones facilitera l'intégration de l'immigrant à la société.

Il semble au premier abord que cette préférence pour les immigrants francophones indique un désir de protéger la société québécoise des influences linguistiques et culturelles non-francophones. Cependant, l'augmentation des niveaux d'immigration francophones ne devrait pas forcément être perçue

⁵³ Elizabeth Thompson, "Province wants more choice of immigrants", *The Gazette*, 18 juin 1997, A7.

comme anti-démocratique ou xénophobe. Il faut reconnaître qu'au Québec, la maîtrise du français facilite l'embauche et la mobilité professionnelle des immigrants et diminue les coûts occasionnés par l'apprentissage de la langue. Ceci n'empêche pas que les non-francophones peuvent apprendre le français. Il faut aussi reconnaître que la langue française est fondamentale à l'identité québécoise et que la connaissance d'une langue commune est une façon d'unir une population. Elle fournit un moyen de communication commune. Comme le dit Anne Cauquelin :

La langue française n'est plus seulement une simple caractéristique culturelle appelant à la souche et à l'origine, mais avant tout un outil unificateur qui délimite un lieu, un espace dans le temps.⁵⁴

D'ailleurs la préférence pour le français ne devrait pas forcément saper la nature pluraliste du Québec car le Québec réaffirme ses engagements humanitaires envers les réfugiés politiques et les personnes en détresse qu'il continuera d'accueillir, non obstant leur langue et leur culture.

En somme, entre le référendum de 1980 et aujourd'hui, trois objectifs ont guidé la politique québécoise en matière d'immigration : combattre le défi démographique, stimuler son économie et préserver la langue française. Bien que nous puissions considérer la préférence pour les immigrants francophones comme moyen d'exclusion des autres immigrants, nous sommes d'avis que dans le contexte anglophone nord-américain, le désir de préserver le français par le

⁵⁴ Anne Cauquelin, *Aristote, le langage*, (Paris, Presses Universitaires des France, 1990), 200, cité dans Mègre.

biais d'une immigration francophone est défendable, d'autant plus que celle-ci entre dans le cadre d'une francisation affirmée et continue depuis la loi 22 de la province. Notons de plus que la proportion de francophones n'atteint pas les 50% désirés.

Il serait donc injuste d'affirmer que le Québec est fermé à la diversité culturelle. Le Québec ne contrôle qu'une partie de son immigration – la catégorie des immigrants indépendants. C'est la seule marge de manœuvre à l'intérieur de laquelle il peut augmenter la proportion de francophones admis. La majorité des nouveaux arrivants qu'il accepte sont des réfugiés ou des immigrants d'origines diverses.

V. La Politique culturelle

L'arrivée de ces nouvelles populations a inspiré toute une gamme de mesures qui visent théoriquement à répondre à leurs besoins et à leurs demandes. Dans cette section, nous analyserons l'évolution de la politique culturelle au Québec depuis 1971 afin de dégager les visions du monde qui y sont reflétées, et pour déterminer dans quelle mesure elle légitime les différences entre les communautés culturelles.

D'abord précisons ce que nous entendons par culture et politique culturelle. Dans *La Culture au pluriel*, Michel de Certeau examine la question de la culture dans une société non-hiérarchisée (sans classes sociales marquées). Il soutient que dans une société démocratique, la création d'une culture de masse, qui est pertinente à toutes les classes, est essentielle. Une société qui maintient une culture d'élite réservée à un milieu (ou à une partie de la population) sera divisée et réduira la plus grande partie de la société au silence. Pour que toutes les cultures puissent avoir une voix dans la société, il faut qu'elles aient une force politique. Autrement, elles seront cantonnées au domaine du folklore. Dans une société pluraliste, il est d'ailleurs impossible, selon lui, de conserver ce que l'on considère comme étant la culture d'élite. Par leur présence même dans la société, les minorités culturelles mettent en cause le système général. Le désir des cultures minoritaires de vouloir préserver leur héritage culturel oblige donc les instances politiques à redéfinir la culture de la société. «Le rapport de la

culture à la société s'est modifié : la culture réservée à un milieu ... elle n'est plus stable et définie par un code reçu de tous.»⁵⁵

Nous pouvons appliquer ce même modèle au Québec où historiquement, le gouvernement accorde un statut supérieur à la culture canadienne-française, ce qui marginalise les allophones. L'arrivée de groupes multiculturels pousse le gouvernement à modifier sa pratique d'intégration des communautés culturelles à la culture francophone. Nous verrons à travers l'analyse d'une série d'initiatives importantes adoptées par le gouvernement du Québec depuis 1971 que le discours politique québécois avance dans le sens d'une ouverture à la diversité culturelle.

i) Le multiculturalisme vs. l'intégration

Avant d'entamer notre discussion sur la politique culturelle, il nous faut d'abord distinguer la politique du multiculturalisme de la politique de gestion ethnoculturelle adoptée par le Québec. A travers le monde, le Canada est reconnu pour sa politique du multiculturalisme. C'est une politique qui embrasse la pluralité ethnoculturelle comme l'essence même du Canada. Le Québec a souvent été critiqué pour son refus d'accepter la politique fédérale et a même été accusé d'intolérance et de xénophobie. Le fait que la politique québécoise soit différente de celle du Canada ne veut pas dire qu'elle soit moins tolérante.

⁵⁵ Michel de Certeau, *La culture au pluriel*, (Paris: Christian Bourgois Editeur, 1980), 97.

Adopté en 1971 par le Parlement canadien, l'Acte du Multiculturalisme a pour but de protéger la diversité raciale, culturelle et religieuse du Canada. Il reconnaît les deux langues officielles mais ne reconnaît aucune culture officielle.

Le mandat du programme de multiculturalisme actuel est de :

Renforcer le Canada par la promotion d'une société inclusive dans laquelle les gens de toutes origines ont un sentiment d'appartenance et d'attachement au pays parce qu'ils sont respectés comme individus et reconnus comme composante essentielle d'une identité canadienne en mutation.⁵⁶

Officialisant une «non-culture» commune, cette politique a pour but de respecter les autres cultures. Les principes fondamentaux de cette politique sont le respect des droits individuels et la lutte contre la discrimination, la recherche d'une plus grande participation de tous les groupes culturels à la vie sociale et politique canadienne, la multiplication des échanges entre ces groupes et la promotion de leurs cultures spécifiques. Ainsi, les minorités culturelles ne devraient pas voir leurs droits occultés par la présence des deux cultures fondatrices. De surcroît, la politique fédérale du multiculturalisme prévoit une assistance financière aux institutions ethniques en vue de promouvoir la spécificité culturelle des groupes et de valoriser leurs héritages culturels.⁵⁷

Le Québec, par contre, appuie une politique basée sur une vision dualiste de la société canadienne. Selon cette philosophie politique, le Canada a été fondé par

⁵⁶ Secrétariat de Multiculturalisme, "Le Programme renouvelé du multiculturalisme", www.pch.gc.ca/multi/html/contexte.htm.

⁵⁷ Ibid.

deux peuples, les Anglais et les Français, auxquels on devrait accorder une reconnaissance spéciale.⁵⁸ Le Québec s'oppose à la politique du multiculturalisme canadien parce que celle-ci dissocie la notion de langue de celle de culture en accordant le même statut à toutes les cultures. De plus, la politique canadienne subventionne la promotion d'autres cultures et d'autres langues. Selon le discours officiel québécois, le financement de cultures autres que les cultures fondatrices mène à la ghéttoïsation des communautés ethniques au sein de la société canadienne puisqu'il encourage les immigrants à s'enfermer au sein de leur communauté ethnique. D'autres analystes suggèrent que le multiculturalisme canadien est en réalité une politique égalitariste et unitaire qui «exerce une efficace assimilation de toutes les diversités dans le grand tout anglophone qu'est le Canada. »⁵⁹

Selon le discours officiel et notamment le discours du PQ, le multiculturalisme canadien constitue une tentative de diluer le fait français au Canada. En 1995, Bernard Landry, le ministre des Affaires internationales de l'Immigration et des Communautés culturelles en place, a résumé la position québécoise comme suit :

Le Québec ne subventionnera pas la différence à même les deniers publics. Notre gouvernement est contre le multiculturalisme. Bien que le gouvernement québécois prenne acte du fait que le Québec est multi-ethnique, il privilégie plutôt

⁵⁸ Kenneth McRoberts, "Living with Dualism and Multiculturalism", cité dans François Rocher et Miriam Smith, *New Trends in Canadian Federalism*, (Peterborough: Broadview Press, 1995), 110.

⁵⁹ Guy Rocher, "Du pluralisme à l'égalitarisme: le multiculturalisme canadien feint de respecter la multiculturalité ethnique", *Le Devoir*, 18 décembre 1997.

une politique de convergence culturelle dans un tronc culturel commun, enrichi d'apports étrangers.⁶⁰

Les propos de M. Landry révèlent une certaine hostilité de la part du gouvernement face au désir des communautés culturelles de promouvoir leurs cultures. Son affirmation que le Québec privilégie la convergence culturelle démontre que son gouvernement privilégie la culture québécoise. Il qualifie cette affirmation, cependant, en embrassant les apports des autres cultures.

Néanmoins, les cultures autres ne seront pas légitimées par l'état. Le Québec favorise plutôt une politique d'intégration qui vise à la reconnaissance des droits individuels des membres des communautés culturelles et à leur participation dans le cadre du développement de la culture québécoise.⁶¹ Le modèle n'accorde aucun droit de financement culturel aux communautés culturelles du Québec. Ce sont les communautés elles-mêmes qui sont responsables de la préservation de leur culture. À la différence de la politique multiculturelle canadienne qui protège les droits individuels ainsi que les droits collectifs des groupes ethniques, l'interculturalisme québécois accorde des droits collectifs exclusivement à la culture québécoise de souche.

⁶⁰ Bernard Landry cité dans la déclaration de Christiane Gagnon, députée de Québec à la Chambre des Communes, le 5 avril 1995.

⁶¹ La définition officielle de l'intégration au Québec est la suivante: "l'intégration est un processus d'adaptation à long terme, multidimensionnel et distinct de l'assimilation. Il s'agit d'un processus dans lequel la connaissance et l'usage de la langue commune de la société québécoise jouent un rôle moteur fondamental; il se consolide au sein d'une société où la participation de tous les Québécois et Québécoises est garantie et où les immigrants et immigrantes et les membres des communautés culturelles s'identifient et sont reconnus comme membres à part entière de la vie collective, sociale et politique d'une société francophone pluraliste". Cité par Christiane Gagnon, Débats de la Chambre des Communes, 5 avril 1995.

Ainsi, la philosophie politique adoptée par le Québec pour gérer la diversité culturelle de sa province est celle de l'intégration. L'adhésion à l'idée que l'immigrant devrait s'adapter et participer à la société francophone tout en pouvant garder sa propre culture en privé informera toutes les initiatives du gouvernement québécois en matière culturelle. Être Québécois avec des couleurs et des accents différents est le chemin indiqué aux nouveaux arrivants.

ii) ***La Charte des droits et libertés de la personne***

En 1975 sous le gouvernement libéral de Robert Bourassa, sept ans avant l'adoption de la Charte des droits et libertés canadienne, le Québec adopte sa propre *Charte des droits et libertés de la personne*. La charte québécoise inscrit le droit au respect des cultures d'origine par l'interdiction de toute discrimination selon la langue et l'origine ethnique ou nationale. De surcroît, elle reconnaît que "les personnes appartenant à des minorités ethniques ont le droit de maintenir et de faire progresser leur propre vie culturelle avec les membres de leur groupe".⁶²

L'établissement de cette charte est fondé sur une vision individualiste de la société. Selon cette vision, l'individu est détenteur de droits civiques et politiques. La fonction de l'état consiste à assurer les conditions égalitaires d'exercice de ces droits, que ce soit dans la société civile ou dans les institutions de l'état. Par contre, la charte n'accorde aucune valeur et aucun statut à la différence culturelle, linguistique ou religieuse. Bref, l'établissement de cette

⁶² Denise Helly, 134-35.

charte reflète une philosophie d'égalitarisme politique qui efface les différences culturelles et privatise les identités culturelles. L'état se décharge de toute responsabilité pour la promotion culturelle, qui est renvoyée dans le domaine des organismes privés.

Bien que cette charte ne reconnaisse pas les droits collectifs des immigrants, elle fait preuve d'une acceptation des communautés culturelles. Néanmoins, il est intéressant de noter qu'une société qui revendique la reconnaissance de ses droits collectifs au sein du Canada refusera d'accepter la Charte des droits et libertés canadienne en 1982, parce que celle-ci ne reconnaît pas ces mêmes droits, aurait embrassé une charte semblable en 1975. Notons que la Charte protège les droits individuels du citoyen universel, mais elle ne protège pas les droits collectifs des communautés culturelles.

iii) La loi 101

Quelques mois après la prise de pouvoir du Parti québécois, le gouvernement du Québec adopte la loi 101. Sans aucun doute l'une des lois les plus reconnues et les plus contestées au Québec, la loi 101, est aussi l'une des plus importantes initiatives législatives adoptées par le gouvernement québécois qui définit la place des communautés culturelles au sein de la société québécoise. Elle amorce une nouvelle période dans l'évolution de la politique culturelle.

Comme nous l'avons déjà noté, l'objectif principal de la loi 101 était de légiférer sur le français au Québec. Cependant, la loi comprend aussi deux volets qui

concernent les populations immigrantes. Elle oblige les enfants d'immigrants éduqués à l'étranger à fréquenter les écoles francophones et elle crée à leur intention un programme optionnel d'enseignement de la langue et de l'histoire du pays d'origine de leurs parents (PELO)⁶³.

Cette loi qui met en valeur la présence historique des immigrants établis au Québec, et qui légitime leurs héritages culturels et linguistiques marque une transformation radicale dans le statut de l'immigrant au Québec. La Charte des droits et libertés de la personne avait accordé les mêmes droits civiques et juridiques aux immigrants que ceux accordés à tous les Québécois. Mais la loi 101 reconnaît la différence culturelle des immigrants, et contribue à la préservation de ces différentes identités culturelles, en contrepartie de l'obligation d'apprendre le français. Bref, en reconnaissant la légitimité de leurs identités culturelles, la loi 101 transforme la représentation de l'identité québécoise. Le français est renforcé comme langue officielle du Québec, mais, la culture canadienne-française se trouvera entourée de petits satellites véhiculant d'autres cultures. La loi dissocie les référents traditionnels de l'identification québécoise : la langue et la culture, pour inclure les cultures immigrantes. En ce sens, et par son financement des programmes d'héritage culturel, la loi 101 se rapproche de la politique canadienne du multiculturalisme.

⁶³ Denise Helly, "Politique québécoise face au 'pluralisme culturel' et pistes de recherche: 1977-1990", dans J.W. Berry & J.A. Laponce (éditeurs), *Ethnicity and Culture in Canada: The Research Landscape*, (Toronto: University of Toronto Press Inc, 1994), 82.

Bien que la loi 101 fasse preuve d'une ouverture de la part des autorités québécoises à la différence culturelle des immigrants, elle a néanmoins été contestée devant plusieurs tribunaux. Les contestataires consistaient d'une part d'anglophones qui voyaient leur statut de minorité dominante diminuer par la francisation du Québec⁶⁴, et d'autre part d'allophones qui se voyaient refuser le droit de s'exprimer dans leur propre langue. Par exemple, les restaurants ethniques n'ont pas le droit de suspendre des affiches dans une autre langue que le français.

En 1976, la Cour Suprême du Canada a déclaré inconstitutionnel le Chapitre 3 de la loi 101 qui porte sur l'unilinguisme dans la législation et de la justice. Il entrerait en contradiction avec la section 133 de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique. Au cours des années 80, plusieurs adversaires de la loi ont soutenu que ses clauses concernant l'affichage ignorait le caractère bilingue de plusieurs régions du Québec et qu'elle portait atteinte à la liberté d'expression. En 1984, le Chapitre 7 qui traite de la langue d'enseignement (français obligatoire) est déclaré inconstitutionnel en raison de la prépondérance de la Charte de droits et libertés de 1982 (qui n'a d'ailleurs pas été ratifiée par le Québec). La Cour déclare que le Québec doit permettre l'accès à l'école anglaise à tout enfant dont les parents ont reçu leur instruction en anglais au Canada (non seulement au

⁶⁴ Richard Y. Bourhis, "Ethnic and Language attitudes in Quebec", dans J.W. Berry & J.A. Laponce, *Ethnicity and Culture in Canada: The Research Landscape*, (Toronto: University of Toronto Press, 1994), 331.

Québec comme il était prévu dans la loi) ou dont la langue maternelle est l'anglais.

Suite à ces jugements, le gouvernement du Québec a été obligé de modifier sa loi pour accéder aux demandes des minorités linguistiques du Québec.

En particulier, la loi sur l'affichage a été révisée afin de permettre un usage limité d'autres langues. L'abrogation de certaines clauses de la loi québécoise par un tribunal canadien illustre l'ambiguïté juridique de l'identité québécoise, qui veut s'affirmer comme québécoise mais est soumise à la constitution canadienne. Elle montre aussi que l'arrivée des minorités linguistiques et culturelles entraînera inévitablement une transformation de la société dite «de souche ».

Malgré ces contestations juridiques et le fait que la loi 101 ait limité le choix des émigrés quant à la langue d'enseignement de leurs enfants, cette loi a néanmoins favorisé considérablement l'intégration linguistique des immigrants. En 1971, moins de 50% de la population allophone parlait français. En 1996, grâce à la loi 101 et grâce à l'immigration francophone, 69% des allophones au Québec parlaient le français.⁶⁵ L'augmentation de la proportion des allophones qui connaissent le français est peut-être l'un des plus importants facteurs qui contribuent à l'intégration des immigrants. C'est par le biais de leur usage du français que les allophones réussiront à pénétrer les classes sociales

⁶⁵ *Recensement de 1996* cité dans Chantal Hébert, "Singing the Praises of Bill 101", *The Ottawa Citizen*, le 6 janvier, 1998.

dominantes québécoises et à participer à la vie politique et sociale de la province.

Bref, la loi 101 représente un pas décisif de la part de l'élite politique québécoise dans le sens d'une politique culturelle d'inclusion. Elle inscrit le statut prééminent du français de façon définitive dans une charte, mais elle ouvre les frontières de la culture québécoise afin d'embrasser une multiplicité de cultures. Le discours d'homogénéité culturelle n'est plus acceptable.

iv) *La politique québécoise du développement culturel*

Si la loi 101 avait reconnu la légitimité de cultures autres que celle des Canadiens français, le livre blanc : *La politique québécoise du développement culturel* émis par le PQ en 1978 atténue cette reconnaissance, la met en sourdine. Le discours officiel accorde un certain statut aux cultures autres mais proclame la prééminence de la culture francophone.

Selon le livre blanc, la société québécoise est composée de trois groupes culturellement distincts : une majorité francophone, une minorité d'origine britannique et une minorité de traditions autres. Notons l'occultation totale des Amérindiens. Étant donné la prédominance de la culture francophone et sa position historique, le livre blanc préconise la convergence culturelle des populations vivant au Québec autour de la culture majoritaire : la culture francophone.

... le développement des divers groupes culturels québécois passe par la vitalité collective de la société française qu'est le Québec. Un peu comme une branche ou des greffes profitent de l'enracinement et de la sève de l'arbre tout entier. C'est à cette condition seulement que tous peuvent se sentir vraiment Québécois.⁶⁶

Les individus peuvent rester fidèles à leurs origines culturelles mais, selon la *Politique québécoise de développement culturel*, ils doivent participer au projet culturel collectif pour être Québécois. Leur culture s'en trouve donc reléguée du domaine public au domaine privé, individuel.

v) ***Autant de façons d'être Québécois***

Ce n'est qu'en 1981, lorsque le PQ adopte un plan d'action intitulé *Autant de façons d'être Québécois*, que le gouvernement du Québec commence à reconnaître l'importance de la participation égalitaire des communautés culturelles dans la vie sociale et politique du Québec. *Autant de façons d'être Québécois* : Le *Plan d'action à l'intention des communautés culturelles* introduit l'expression de «pluralisme culturel» dans le vocabulaire politique québécois.

Cette politique représente une dérogation à la notion de «convergence culturelle» vers une reconnaissance de l'égalité des cultures et le besoin d'une meilleure représentation des communautés dans les institutions publiques du Québec. Le plan d'action préconise une sensibilisation des services publics à la pluralité ethnoculturelle de leur personnel, et une amélioration de l'information et de l'accueil de leur clientèle d'origine immigrante.

⁶⁶ Gouvernement du Québec, *La politique du développement culturel*, tome 1, 1978.

Bref, le document *Autant de façons d'être québécois* reflète une volonté d'inclure (et non d'intégrer) les communautés culturelles dans le projet collectif du Québec. Son but est de promouvoir la tolérance et l'égalité entre tous les citoyens et de refléter le caractère multiculturel et multiracial de la société. Notons qu'il s'agit d'égalité des citoyens, c'est-à-dire d'individus jouissant de libertés fondamentales et de droits sociaux. Le document reconnaît les immigrants comme des individus de cultures différentes ayant les mêmes droits que tous les autres citoyens du Québec et participant à la société comme individus. Cependant il ne reconnaît pas les communautés culturelles comme étant des collectivités auxquelles devraient être accordés des droits collectifs. D'ailleurs, en dépit de son titre «plan d'action» les actions prises en vertu du livre blanc seront plus symboliques que concrètes.⁶⁷

vi) ***Au Québec pour bâtir ensemble***

Entre 1986 et 1990, peu de mesures sont adoptées pour intégrer les immigrants et les communautés culturelles déjà établis au Québec. En 1991, suite à la publication de son *Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration* (voir le chapitre sur la politique d'immigration), le Parti libéral du Québec présente un plan d'application de cette loi : *Au Québec, pour bâtir ensemble. Plan d'action en matière d'immigration et d'intégration. 1991-1994*. Pour la première fois, le gouvernement du Québec établit une politique qui se préoccupe

⁶⁷ Denise Helly, "Politiques à l'égard des minorités immigrées", 138.

explicitement de l'inclusion des communautés culturelles au sein de la société québécoise. Ce plan d'action représente une tentative de cultiver un sentiment d'appartenance au Québec parmi les communautés culturelles en reconnaissant leur différence et en exigeant d'elles qu'elles participent au projet collectif québécois.

Le plan d'action énumère trois principes qui devraient guider la politique d'intégration du Québec. Ces principes définissent en quelque sorte la vision de la société québécoise qu'a le gouvernement libéral de l'époque. Selon le document gouvernemental, le Québec est a) une société où la langue commune de la vie publique est le français b) une société démocratique qui encourage la participation de tous ses membres c) une société pluraliste ouverte à de multiples influences⁶⁸. Remarquons que le terme «multiples influences» est vague. Pour réaliser cette vision de la société, le document propose «un contrat moral» qui délimite les devoirs et les responsabilités des immigrants ainsi que ceux de la société d'accueil.

En résumé, le contrat demande à l'immigrant d'apprendre le français et de l'adopter comme langue de la vie publique. En contrepartie, la société d'accueil doit fournir des services d'apprentissage de la langue d'origine adéquats. Pour affirmer la nature démocratique de la société, le gouvernement doit favoriser un accès équitable de tous les citoyens du Québec aux ressources, aux services et

⁶⁸ Joseph H. Carens, *Is Quebec Nationalism Just?*, (Montreal & Kingston: McGill-Queen's University Press, 1995), 42.

aux instances décisionnelles. En contrepartie, on s'attend à ce que tous les membres de la société apportent leur pleine contribution au développement du Québec et à la définition des grandes orientations de la société. Finalement, il affirme l'ouverture de la société à la pluralité ethnoculturelle, principe affirmé dans *La Charte des droits et libertés de la personne*.⁶⁹ Cette ouverture suppose l'obligation de la collectivité d'accueil de «clairement manifester son appréciation de l'apport de ses nouveaux membres et des Québécois des communautés culturelles». En contrepartie, les nouveaux arrivants et les Québécois de toutes les origines :

...s'ouvrent à l'échange intercommunautaire et reconnaissent que toutes les cultures sont susceptibles d'être enrichies par le partage. De plus, il est souhaitable que tous développent graduellement un sentiment **d'allégeance à la société québécoise qui transcende les appartenances héritées du passé**. La collectivité est donc en droit de s'attendre que les immigrants, comme l'ensemble des citoyens, respectent les lois et valeurs qui la gouvernent et **s'enracinent en terre québécoise** en apprenant à connaître et comprendre leur nouvelle société, son histoire et sa culture...⁷⁰

Cette politique diffère des initiatives précédentes en matière d'intégration, du fait qu'elle exige le développement d'un sentiment d'appartenance à la collectivité québécoise.⁷¹ Le gouvernement voudrait que les communautés culturelles s'adaptent à leur nouveau milieu en apprenant à connaître la langue, l'histoire et

⁶⁹ La Charte québécoise garantit que "Les personnes appartenant à des minorités ethniques ont le droit de maintenir et de faire leur propre vie culturelle avec les autres membres de leur groupe." Jean-Maurice Brisson, Texte annoté de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec, (Québec: Société québécoise d'information, 1986).

⁷⁰ Gouvernement du Québec, Ministère des communautés culturelles et de l'immigration, *Au Québec pour bâtir ensemble, Énoncé de politiques en matière d'immigration et d'intégration*, 1990, 17-18.

⁷¹ Denise Helly, "Politiques à l'égard des minorités immigrées," 140.

la culture du Québec. Il n'est pas démesuré d'exiger que les nouveaux arrivants connaissent la langue, l'histoire et la culture de leur nouveau pays. Mais de là à exiger que l'appartenance à la société québécoise soit fondée exclusivement sur l'héritage culturel québécois constitue une occultation de l'identité culturelle des immigrants et les écarte de cette appartenance. Comme le souligne Bruno Mègre, *l'Énoncé* demande aux nouveaux arrivants de participer activement à la promotion de la langue et de la culture québécoise. La langue ne joue donc pas un rôle purement unificateur, c'est-à-dire comme moyen de communication commune, mais véhicule une culture que tous doivent connaître et défendre. L'immigrant doit servir la cause du français, à savoir la cause culturelle de la population «de souche». Il devient, pour utiliser la terminologie de Bruno Mègre, «un otage culturel».

Bref, la langue est un enjeu politique au Québec. En obligeant les nouveaux arrivants à promouvoir le projet culturel de la majorité francophone à travers la langue, le Québec affirme que les droits collectifs de cette majorité devraient transcender les droits individuels et collectifs des minorités linguistiques et culturelles. Les communautés culturelles ont toutes le droit d'affirmer leur propre culture, mais encore une fois en privé. Le gouvernement s'engage à contribuer à la promotion de ces héritages culturels, mais de façon modeste. L'accent est mis sur le partage culturel, mais la promotion de la culture d'origine demeure essentiellement la responsabilité des groupes en question. Tout est mis en place pour que l'enrichissement interculturel fonctionne à sens unique.

vii) La politique du gouvernement actuel

La politique du gouvernement péquiste actuel est basée sur la politique des gouvernements qui l'ont précédé. Comme celui de ses prédécesseurs, le discours du gouvernement actuel tend à l'ouverture. Poussé par le flot continu d'immigrants, le Québec ne peut éliminer les lignes d'action adoptées par les gouvernements précédents pour accueillir les nouveaux arrivants. Par rapport au gouvernement libéral de Robert Bourassa, le gouvernement péquiste de Lucien Bouchard favorise d'avantage l'immigration francophone et met davantage l'accent sur l'application de la loi 101. Louise Beaudoin, Ministre responsable de l'application de *La Charte de la langue française* est reconnue pour sa surveillance rigoureuse de l'affichage à Montréal. Néanmoins, la philosophie qui sous-tend le discours politique du PQ reflète en général un désir d'intégrer les communautés culturelles à la société francophone du Québec en leur accordant le droit de pratiquer leur propre culture et en les encourageant à participer au projet de société québécoise. Deux initiatives du gouvernement péquiste actuel qui touchent les communautés culturelles méritent considération. Il s'agit de la création du Comité national des relations ethnoculturelles et la substitution au Ministère des Communautés Culturelles et de l'Immigration du Ministère aux Relations avec les Citoyens et l'Immigration.

Suite à la défaite référendaire de 1995, le PQ a élaboré un plan d'action qui incorporait les objectifs du Comité national des relations ethnoculturelles à ses projets futurs. C'était la première fois que le parti avait accordé une telle

importance à l'amélioration des relations ethnoculturelles. Ce nouvel intérêt exprimé à l'égard des communautés culturelles reflète, au moins en partie, un désir politique d'amadouer les allophones et de leur faire voter 'Oui' au prochain référendum. L'objectif principal du Comité est de démontrer aux Québécois que le projet du PQ est inclusif. Pour réaliser son objectif, le Comité :

- recrute et fait participer les Québécois et Québécoises des diverses origines ethniques aux activités et aux diverses instances du Parti.
- sensibilise ces mêmes instances aux problèmes particuliers de l'accueil et de l'intégration à la société québécoise ;
- coordonne les activités du Parti à l'égard des Québécoises et des Québécois de diverses origines;
- prend toutes les mesures nécessaires pour assurer la participation au travail du Parti d'un nombre sans cesse croissant de citoyennes et de citoyens de diverses origines.⁷²

Par l'adoption de ces objectifs, le parti exprimait une volonté d'inclure les communautés culturelles dans les grands débats du Québec. De plus, le Comité a adopté une politique pour encourager les candidatures des citoyens et citoyennes issus de l'immigration⁷³. Néanmoins le nombre de députés issus des communautés culturelles demeure encore très faible. Par ailleurs, ce comité a été critiqué pour son inaction et son manque de pouvoir. On a même avancé que la vraie raison de sa création était de donner bonne conscience au parti, plutôt que d'améliorer les relations du parti avec les communautés culturelles⁷⁴.

⁷² Parti québécois, *Proposition de plan d'action 1997: Comité national des relations ethno-culturelles*, Laval: Parti québécois, 1997, 17.

⁷³ Nathalie Lavoie, "Pour que le courant passe, il faut se brancher: Le Parti québécois est conscient du travail qu'il reste à faire en matière d'intégration des minorités", *Le Devoir*, 18 décembre 1997.

⁷⁴ Maryse Tremblay, "PQ et gouvernement: les communautés culturelles toujours absentes", *La Presse*, 7 mars 1996.

La deuxième initiative importante adoptée par le gouvernement péquiste a été de changer le nom du ministère responsable des communautés culturelles et de l'immigration. Le nouveau ministère est devenu le Ministère aux Relations avec les Citoyens et de l'Immigration. Ce geste, longtemps attendu par les communautés culturelles, devrait permettre à la population classée sous la catégorie de "communautés culturelles" d'être enfin perçue comme des citoyens à part entière. Bien que symbolique, ce geste indique d'une part une sensibilisation des politiciens aux demandes des communautés culturelles et d'autre part, une volonté affirmée d'inclure les communautés culturelles à titre égal dans la société québécoise.

En résumé, nous constatons une évolution dans le discours politique québécois depuis 1971. Aujourd'hui la politique se réclame de l'ouverture à la diversité culturelle et de la pleine participation des communautés culturelles à la vie politique du Québec. Au début du chapitre, nous avons souligné l'importance de la politique dans l'affirmation d'une identité culturelle. Sans force politique, la culture ne peut évoluer et risque de devenir du folklore. Il y a vingt ans, le Québec ne reconnaissait pas l'importance des diverses cultures de sa province. L'opposition du Québec au multiculturalisme canadien et sa réclamation d'un statut supérieur pour la culture canadienne-française démontre un refus d'accepter les communautés culturelles comme membres égaux de la société. Mais progressivement, le discours politique s'est ouvert. *La Charte des droits et libertés de la personne* accorde les mêmes droits fondamentaux à tous les citoyens du Québec, et en particulier le droit de vivre sa propre vie culturelle

avec les membres de son groupe. La loi 101 reconnaît la légitimité des diverses cultures dans la représentation de l'identité québécoise. Peu à peu la politique adoptée durant les années '80 reconnaît l'importance de la participation égalitaire des communautés culturelles dans la vie sociale et politique du Québec. L'évolution du discours politique suggère donc que le Québec commence à embrasser la diversité culturelle comme un aspect enrichissant de sa société. Peut-être aussi que les politiciens, vu le nombre croissant des immigrants et réfugiés, voient-ils un intérêt politique à cette ouverture – les discours à la suite des échecs référendaires l'ont prouvé.

Néanmoins, malgré la bonne volonté apparente du discours officiel, malgré les appels à la tolérance, le projet social véhiculé par ce discours interpelle d'abord et surtout les Québécois francophones «de souche». La définition du collectif québécois reste profondément attachée à la culture et à l'histoire de cette communauté «de souche».

VI. La Politique de référendums et ses conséquences

Jusqu'à présent nous avons discuté la politique culturelle du Québec dans un sens global sans faire de distinction idéologique entre la politique du PQ et celle du Parti libéral. La distinction n'était pas nécessaire parce que la politique des deux partis reflétait une évolution du même modèle idéologique. Le discours officiel est passé d'un discours individualiste à un discours de plus en plus participatoire et inclusif. Dans cette section, par contre, nous discuterons d'une politique qui est particulière au Parti québécois : la politique du référendum. La politique référendaire du PQ n'est pas une politique culturelle, c'est à dire que son but principal n'est pas de gérer la diversité culturelle québécoise.

Néanmoins, le référendum et le discours qu'il inspire touchent directement les communautés culturelles. Les deux référendums ont été des moments historiques révélateurs quant à la relation des Québécois avec les communautés culturelles. Peut-être est-elle la politique québécoise la moins ouverte et la plus discriminatoire à l'égard des communautés culturelles.

Dans son livre *Reflections of a Siamese Twin : Canada at the End of the Twentieth Century*, John Ralston Saul explique qu'au cours de l'histoire les gouvernements se sont servis du référendum pour remplir deux objectifs : soit pour détruire la démocratie représentative, soit pour manipuler le public dans la

direction de sa façon de penser.⁷⁵ L'usage du référendum comme tactique politique pourrait donc être un moyen de supprimer la voix du peuple et donc d'étouffer le débat public qui est l'essence même d'une démocratie participante.

Comme le dit John Ralston Saul :

In a referendum society, language and argument as the central tools of democracy are swept away. They are replaced by a goal-oriented process which reduces the citizen's real participation to passive acquiescence or refusal; a participation which is expressed through one of two single-syllable words.⁷⁶

Le référendum oblige les citoyens à répondre à une question qu'ils n'auraient jamais posée eux-mêmes, et à laquelle ils ne veulent pas répondre, comme dirait Marguerite Duras.⁷⁷

Depuis 1980, lors du premier référendum sur la souveraineté du Québec, la société québécoise vit sous la nécessité constante de devoir décider de son avenir par un oui ou par un non. Au lieu de débattre de l'avenir de la province dans un forum ouvert et inclusif, le gouvernement péquiste contraint le peuple de répondre à une simple question qui nie la complexité culturelle et politique de la société québécoise, et risque de créer une dichotomie irréparable.

La politique de référendums est d'autant plus discriminatoire à l'égard des communautés culturelles qu'elle ne tient pas compte des intérêts de ces dernières. En effet, l'octroi du statut de société distincte par le gouvernement

⁷⁵ John Ralston Saul, *Reflections of a Siamese Twin: Canada at the End of the Twentieth Century*, (Toronto: Penguin Books Ltd., 1997), 248.

⁷⁶ Ibid.

⁷⁷ Marguerite Duras, Xavière Gauthier, *Les Parleuses*, (Paris: Les Éditions de Minuit, 1974), 107-108.

fédéral et l'accession à la souveraineté sont des débats qui reposent sur les revendications culturelles et historiques de la population francophone «de souche». Dans ce débat, les intérêts des communautés de cultures autres sont complètement ignorés. On les oblige à participer au plus grand débat sur l'avenir du Québec dans des termes qu'ils n'ont pas choisis. Charles Taylor a expliqué comment le refus d'écouter les points de vue d'une partie de la population est une façon d'exclure leurs voix :

Si, par hypothèse, un sous-ensemble du «peuple » estime qu'il n'est pas écouté des autres, ou que son point de vue ne peut être compris par eux, il se perçoit immédiatement comme étant exclu de la délibération commune. La logique de la souveraineté populaire exige que nous vivions sous l'égide de lois issues d'une telle délibération. Quiconque en est exclu n'a pu avoir aucune part dans les décisions qui en découlent. Ces dernières possèdent donc moins de légitimité pour une telle personne. Un sous-ensemble qu'on omet d'écouter est en quelque sorte exclu du «peuple ». Mais par là même, il n'est plus lié par la volonté de ce peuple.⁷⁸

Les communautés culturelles votent majoritairement contre la souveraineté⁷⁹, l'acte référendaire (très passif) étant en pleine contradiction avec le discours officiel d'ouverture. N'est-il pas ironique que la loi référendaire au Québec s'appelle «La loi de la consultation populaire»? Le référendum n'est qu'une manifestation d'une pseudo-démocratie.

Par ailleurs, il ne s'agit pas seulement de l'acte référendaire qui dément le

⁷⁸ Charles Taylor, "Les sources de l'identité moderne", dans Mikhael Elbaz, Andrée Fortin, Guy Laforest, *Les Frontières de l'identité: modernité et postmodernisme au Québec*, (Sainte-Foy: Les Presses de l'Université Laval, 1996), 347.

⁷⁹ La plupart des analystes estiment que moins de 5% des anglophones ou allophones ont appuyé le OUI. Chez les francophones, cet appui serait de l'ordre de 60%. Denis Monière, Jean H. Guay, *La Bataille du Québec: Troisième épisode: 30 jours qui ébranlèrent le Canada*, (Montréal: Fides, 1996), 236.

discours officiel mais aussi du discours tenu par les politiciens durant la campagne référendaire. La plupart des politiciens ne se sont pas écartés du discours officiel d'inclusion. Sachant qu'ils ne pouvaient gagner le référendum sans le «vote ethnique», les nationalistes ont courtisé les communautés culturelles pour leurs voix. Des promesses d'une nouvelle société souveraine, démocratique et ouverte au pluralisme culturel ont été répandues dans les milieux allophones. C'est durant cette période que le gouvernement a finalement consenti à changer le nom du Ministère des Communautés Culturelles en Ministère des Relations avec les Citoyens.⁸⁰ De plus, en mai 1995, le gouvernement a érigé des panneaux d'affichage en français, en anglais et en espagnol :

La beauté du monde, Le cœur québécois
 Faces of the World, Hearts in Québec
 La belleza del mundo, El corazon quebequense

Ces panneaux, qui ciblaient les communautés culturelles se voulaient être une affirmation que le Québec était une société qui embrasse la diversité culturelle. Dans le cadre de la loi 101, qui défend l'affichage multilingue, il est clair que la rédaction de ces panneaux pour attirer le «vote ethnique» révèle un opportunisme politique plutôt qu'un désir d'accueillir les communautés culturelles dans le projet collectif québécois.

Un autre discours s'est tenu durant la campagne référendaire de 1995 qui sapait cette rhétorique d'inclusion. Les sondages indiquaient clairement que les

⁸⁰ Nadia Khouri, "On the Quebec-Quebec Convulsions: The Quebec Referendum and its Aftermath", *Constitutional Forum Constitutionnel*, Alberta Centre for Constitutional Studies, été 1997, 97.

communautés culturelles favorisaient le NON à 95%⁸¹ et dans l'intensité émotionnelle du moment, un autre visage souverainiste s'est montré. En octobre 1994, Bernard Landry, Vice Premier Ministre, a affirmé qu'il «n'était pas sain que la démocratie à Montréal soit à la totale merci du vote des communautés culturelles.»⁸² Suzanne Tremblay, députée du Bloc québécois, a reproché à un journaliste anglophone que son accent n'était pas très «pure laine». Lise Bissonnette, journaliste renommée du *Devoir*, se référant aux anglophones et aux allophones, a employé l'expression «une minorité de blocage», ainsi les minorités linguistiques font un obstacle à la souveraineté. Elles ne sont plus composées de citoyens à titre égal qui peuvent voter selon leur choix. Lucien Bouchard, le Premier ministre actuel du Québec, a évoqué le spectre fasciste lorsqu'il a déclaré que les femmes québécoises devraient faire plus de bébés parce que les Québécois étaient une des «races blanches» qui font le moins d'enfants au monde. »⁸³ Par ce petit bout de phrase, Monsieur Bouchard a réussi à supprimer les droits de plus de 6% de la population québécoise⁸⁴ qui ne faisaient qu'ajouter leur faible voix aux 40 autres pourcent des Québécois «pure souche» pour constituer une majorité qui a défait le OUI.

Ces déclarations n'offrent qu'un échantillon de ce qui a été proclamé durant la campagne. Néanmoins, il est clair que le discours référendaire contredit le discours d'ouverture élaboré dans la politique. Nous pourrions appeler ce

⁸¹ Nicole Anne Cloutier, «Les boucs émissaires de la peur de perdre», *Le Devoir*, 19 octobre 1995.

⁸² Michel Ouimet, «Des Communautés culturelles se sentent offensées», *La Presse*, 25 octobre 1995.

⁸³ Lucien Bouchard cité dans Michel Venne, «Ne pas banaliser le racisme», *Le Devoir*, 19 octobre 1995.

discours prononcé par des personnages publics, mais qui reflète une opinion personnelle, le discours «officieux». Ce discours officieux d'exclusion a marginalisé les communautés culturelles comme si elles constituaient de faux Québécois et les a traités en boucs-émissaires, responsables de l'échec du référendum.

Bref, dans l'échauffement émotif déclenché par la campagne référendaire, des membres de l'élite souverainiste n'ont pu réprimer leurs vrais sentiments envers «la menace» que posaient les communautés culturelles à la réalisation de la souveraineté. Ces lapsus en marge du discours officiel sont très révélateurs quant à «l'ouverture» du Québec à la diversité culturelle. Ils démontrent qu'il ne suffit pas d'avoir un discours officiel d'ouverture pour qu'il y ait une société réellement ouverte à la diversité culturelle. Le discours référendaire sape la bonne volonté du discours officiel d'ouverture qui, lui, se révèle être une rhétorique creuse.

Notons qu'au moment de la rédaction de cette thèse, des échos du discours officieux se sont fait encore entendre sur la scène politique québécoise lorsque Bernard Landry, Vice-premier Ministre et Ministre des Finances, a déclaré qu'on ne devrait pas augmenter le pourcentage de voix nécessaires pour gagner un référendum à plus de 50 plus un. Ce serait, selon lui, accorder aux

⁸⁴ La population totale des minorités visibles au Québec est 433 985, soit 6,2% de la population totale du Québec (7 045 085). Statistiques Canada, "Population des minorités visibles", *Recensement de 1996*, 1996-1997.

communautés culturelles un droit de veto. Étant donné que seulement 10 pour cent des membres des communautés culturelles avaient voté Oui lors du référendum de 1995, il a affirmé que :

Si on tient compte de ça, tout le monde sait bien que si l'on met la barre trop haut c'est comme donner un droit de veto à nos compatriotes, frères et sœurs des communautés, sur notre projet national. Ça ne peut se faire.⁸⁵

Enrobant son discours d'un miel fraternel («nos compatriotes», «frères et sœurs...»), M. Landry insinue que les communautés culturelles n'ont pas de place dans ce projet national. En prononçant ces propos, M.Landry a occulté les communautés culturelles du «Nous» québécois. Le projet national devrait transcender la démocratie. Entre le discours officiel d'accueil et le discours «officieux» des gens au pouvoir (les mêmes qui sont les auteurs du discours officiel), où est la vérité?

Comment établir le rapport d'un discours à la réalité? Pour évaluer les politiques culturelles, il faudrait vérifier le degré et la qualité d'intégration des communautés culturelles. Est-ce qu'elles ont été accueillies et acceptées avec équité mais dans leur différence par la société québécoise ainsi que le ferait croire le discours officiel ? Pas vraiment, si nous en croyons les écrivains immigrants eux-mêmes. De leurs œuvres émane un discours autre qui fait entendre la voix des intéressés et qui traduit la marginalisation des immigrants et leur sentiment d'exclusion du projet collectif québécois.

⁸⁵ Bernard Landry cité dans Marie Tison, "Landry doit expliquer une déclaration touchant les groupes ethniques", *La Presse*, 2 septembre 1998.

VII. La Perception des communautés culturelles

Jusqu'à ce point, nous avons traité exclusivement de l'aspect politique de la question culturelle en rapport avec l'immigration, ainsi que des initiatives entreprises par le gouvernement québécois pour gérer la diversité culturelle. Dans les deux chapitres précédents, nous avons mis à jour la coexistence de deux discours politiques au Québec. Le discours officiel qui émane des institutions publiques et qui a donc une fonction de norme affirme que le pluralisme culturel est une partie intégrale de la société québécoise. Ce discours requiert des communautés culturelles qu'elles apprennent le français et fonctionnent en français dans leur vie publique. Toutefois, il reconnaît le besoin qu'ont ces groupes de promouvoir leur propre culture. C'est aussi un discours qui s'ouvre à la participation des communautés culturelles aux débats politiques québécois. L'autre discours que nous avons examiné est le discours «officieux» qui a émergé clairement durant la campagne référendaire de 1995. Ce discours émotif qui reflète l'opinion personnelle de personnages publics et qui est plus proche du lapsus s'est avéré être un discours d'exclusion hostile à l'égard des communautés culturelles. Ceux qui tiennent ce discours n'acceptent pas les communautés culturelles comme égales dans leur différence, dans l'esprit d'une parité culturelle au sein de la société québécoise.

Nous allons aborder un troisième discours, énoncé à la même époque que les deux autres, mais par l'écrivain immigrant cette fois-ci, et selon sa perspective. À travers l'analyse des œuvres de deux auteurs québécois d'origine ethnique différente, nous mettrons en évidence le décalage entre le discours officiel pluraliste, inclusif et démocratique et le discours immigrant dans les romans de membres de communautés culturelles au Québec. Les perspectives présentées par ces écrivains suggèrent que les politiques culturelles du Québec depuis 1980 n'ont pas réussi à créer une société ouverte à la diversité culturelle. Au contraire, la perception des immigrants quant à leur réception dans la société québécoise reflète plus l'idéologie du discours officieux qui marginalise et/ou exclut l'immigrant.

Le but de ce chapitre n'est pas de fournir une analyse littéraire détaillée, mais d'écouter la voix des immigrants et de définir son discours au regard du discours officiel au Québec. Ce chapitre vise à donner la parole à des représentants des communautés culturelles.

La présence des communautés culturelles sur la scène politique québécoise est limitée. Elles n'ont pas encore réussi à pénétrer les hauts échelons du gouvernement québécois. Ceux qui ont accédé au pouvoir suivent normalement la ligne du parti auquel ils adhèrent. Le discours politique officiel des communautés culturelles est donc limité. Par contre, dans le milieu littéraire québécois, la présence des immigrants est plus remarquée et même déjà remarquable. Les communautés culturelles ont embrassé l'écriture comme

moyen de communiquer leur réalité et leurs besoins. On pourrait penser que la fiction permet à ces communautés de s'exprimer librement sans se soucier ni de la pression sociale, ni de l'auto-censure. La fiction fonctionnerait comme un masque derrière lequel l'auteur se cacherait pour dire ce qu'il pense réellement, parce que c'est le personnage ou le narrateur qui parle. Dans la mesure où les personnages de ces romans sont des immigrants de la même origine ethno-culturelle que l'auteur, et où le roman met en scène les personnages dans le contexte de l'immigration aux prises avec la société québécoise, on peut en déduire un certain ventriloquisme du roman.

Notre analyse de la fiction immigrante au Québec se limitera aux œuvres de deux auteurs consacrés : Marco Micone et Dany Laferrière. Bien que nous ne puissions généraliser l'expérience des deux auteurs à la totalité de la population immigrante au Québec, leurs points de vue sont représentatifs de deux catégories importantes d'immigrants au Québec. Micone, d'émigration italienne, issue d'une immigration ancienne venue après la deuxième guerre mondiale, écrit du point de vue d'un immigrant qui partage une ethnicité (origine européenne et caucasienne) avec la société d'accueil, mais qui possède une langue et une culture différentes. Les romans de Dany Laferrière (haïtien francophone), par contre, reflètent la réalité des immigrants nouvellement arrivés au Québec qui parlent la même langue que les Québécois, mais qui se distinguent par leur culture, leur race et leur religion (haïtienne, noire et pas nécessairement catholique).

Les deux auteurs se situent comme narrateurs immigrants et traitent beaucoup de la question de l'immigration au Québec dans leurs textes. Les contraintes de la thèse nous empêchent d'étudier leur production au complet. Nous n'étudierons que trois de leurs textes : de Micone, deux pièces de théâtre : *Gens du silence* et *Les Geignards* ; et de Laferrière, un roman : *Comment faire l'amour avec un nègre sans se fatiguer*. Leurs œuvres sont toutes situées à Montréal, les auteurs étant Montréalais eux-mêmes et comme nous l'avons vu, la question de l'immigration est essentiellement montréalaise.

i) **Marco Micone**

Marco Micone est un dramaturge célèbre au Québec qui écrit de son propre aveu pour raconter l'immigration du point de vue de ceux qui l'ont vécue⁸⁶. Il se sert du théâtre, le genre du dialogue par excellence, pour donner une voix aux immigrants, qui, selon lui, sont marginalisés dans la société québécoise. Ses pièces visent aussi à influencer les mentalités, celle de tout le monde (le public) et celle des dirigeants, meneurs de jeu politique. Micone a aussi participé au débat public sur l'immigration par ses articles publics dans les journaux québécois et canadiens. Ses oeuvres reprennent la même problématique.

Dans *Gens du Silence*, la première pièce de Micone publiée en 1982, Micone met en scène une famille italienne qui tente de comprendre et d'expliquer la condition de l'immigrant au Québec. Pour les parents arrivés durant les années 50, l'adaptation à leur nouveau pays est difficile. Le Québec ne s'avère pas être

le pays de cocagne auquel ils s'attendaient. Exploités pour leur main d'œuvre, les parents ont passé leur vie dans la grande usine au capital américain. Leur destin se résume à payer les traites pour l'achat d'une maison dans le ghetto italien. Ils mènent une vie isolée et craintive. Micone veut remplacer cette culture du silence. Ce sont les enfants élevés au Québec qui font éclater la cellule familiale et qui dénoncent l'asservissement des immigrants. Ce sont eux qui réclament le droit des immigrants à affirmer leur identité différente et à participer à la collectivité québécoise.

Gens du Silence a pour thème central la coupure que ressentent des immigrants italiens vis-à-vis de la société québécoise. Ce thème est reflété dans la structure de la pièce et dans la représentation de la sociographie montréalaise (le quartier de Chiuso vs. le reste de Montréal). La marginalisation des immigrants est manifeste aussi dans les rapports entre les immigrants et la société québécoise, qui sont au mieux précaires. Par ailleurs, la représentation des personnages québécois ainsi que la présentation des immigrants comme «gens du silence» renforcent le message de la pièce, à savoir que les immigrants, selon le discours du narrateur, ne sont pas acceptés et n'ont pas de voix dans la société québécoise.

«Gens», terme générique et pluriel efface toute identité linguistique et ethnoculturelle et transforme les immigrants auxquels le terme se réfère en un groupe ou agglomérat uniforme et anonyme, anonymat que renforce le

⁸⁶ André Bourassa, «Le Théâtre des Italiens», *Lettres québécoises*, no. 36, hiver 1984-85, 40.

complément de nom qui les qualifie, «du silence». Le titre rappelle aussi ironiquement en écho le titre de la chanson de Gilles Vigneault «gens du pays», hymne national québécois entériné par le Parti québécois. Chanson qui, elle, ancre les Québécois «du pays» et leur donne une voix.

Par ailleurs, les immigrants sont des gens du silence parce qu'ils n'ont pas de voix culturelle. Leur identité culturelle n'est pas reconnue et se trouve donc en voie de disparition. La tirade de Nancy au sujet des adolescents italophones qui ignorent leur héritage italien explique de façon poignante comment la voix de l'immigrant est mise sous silence au Québec :

J'enseigne moi à des adolescents qui portent tous un nom italien et dont la seule culture est celle du silence. Silence sur les origines paysannes de leurs parents. Silence sur les causes de leur émigration. Silence sur le pays dans lequel ils vivent. Silence sur les raisons de ce silence.⁸⁷

Selon la protagoniste italophone, le refus de la société québécoise de reconnaître la différence culturelle des immigrants mène à la disparition de ces cultures ainsi qu'à leur assimilation à une culture qui n'est pas la leur.

Micone a structuré sa pièce en 14 tableaux. Parmi ces 14 tableaux, un seul représente des personnages québécois. Le dialogue du deuxième tableau entre deux femmes et un homme québécois est le seul moment de la pièce où le public entend la voix des Québécois «de souche». La place limitée qu'occupe la société québécoise dans la pièce est délibérée et traduit le but de Micone : décrire l'immigration du point de vue de ceux qui l'ont vécue, pas du point de vue

⁸⁷ Ibid., 50.

de la société d'accueil. Par ailleurs, la ségrégation des tableaux en tableaux de francophones et tableaux d'italophones est révélatrice quant à la perception qu'a Micone de la place de l'immigrant dans la société québécoise. La séparation des deux groupes indique que Micone perçoit l'immigrant comme vivant à côté, mais pas «au sein de» la société francophone. Dans la pièce, les Québécois n'apparaissent jamais dans la même scène que les immigrants, ce qui démontre le manque de communication entre les deux groupes. L'absence de dialogue crée une aporie qui devient le signe d'une nécessité, un trou à remplir, un changement à apporter.

La structure de la pièce qui sépare les deux groupes est renforcée par la représentation de l'espace théâtral. Toute la pièce, sauf le deuxième tableau, se déroule à Chiuso, le ghetto italien situé à l'Est de Montréal. Chiuso, qui en italien veut dire "fermé", est présenté comme une prison qui empêche les immigrants italo-phones de s'intégrer à la société montréalaise. Chiuso est le lieu d'une oppression économique dont bénéficie le Haut-Montréal où vivent les propriétaires :

...des dizaines de Collina se sont vidées pour peupler Chiuso, enfermée entre trois carrières de ciment et le boulevard Métropolitain... Dans les années cinquante, elles ont fourni la main-d'œuvre pour construire les usines du Haut-Montréal, comme les villages québécois l'avaient fait avant. Et pendant que cette main-d'œuvre là donnait naissance à Saint-Henri, Collina, elle, s'enfermait dans Chiuso. Chiuso c'est le silence du vide et le vacarme du chaos...C'est la langue méprisée des oubliés et des déracinés. Chiuso, c'est la révolte étouffée de l'homme ni d'ici, ni d'ailleurs.⁸⁸

⁸⁸ Ibid., 27.

Cette scène évoque l'idée que le Québec s'est ouvert à l'immigration uniquement pour exploiter une main d'œuvre nécessaire à son économie et évoque ironiquement *Les Nègres blancs d'Amérique* de Pierre Vallières⁸⁹ et le *Speak White* de Michèle Lalonde.⁹⁰ Micone semble nous dire que les Québécois n'avaient jamais l'intention de faire sortir ces immigrants de leur ghetto pour qu'ils puissent s'intégrer à la société québécoise. Encagés comme des animaux, des bêtes de somme, ils n'ont qu'une fonction économique : combler le manque de main d'œuvre à bas prix. Ils demeureront toujours en marge de la société, oubliés et rejetés par les Québécois. Chiuso est le symbole de l'oppression économique et sociale de la part des Québécois. Tel que décrit par Micone, Chiuso ressemble à un camp de travail où les ouvriers sont réduits à leur productivité et à leur valeur marchande. Dans une ville qui a été perçue pendant longtemps à travers ses deux solitudes (anglophone et francophone)⁹¹ se partageant l'Est et l'Ouest, une troisième solitude s'interpose : la solitude immigrante.

La représentation des personnages québécois dans la pièce confirme l'idée qu'ils marginalisent les immigrants. L'image que peint Micone de la société québécoise contraste avec l'image ouverte et accueillante que dessine le discours officiel du Québec. Selon Micone, elle n'est pas la société accueillante et démocratique dépeinte par les politiciens. L'image des Québécois que nous

⁸⁹ Pierre Vallières, *Nègres blancs d'Amérique autobiographie précoce d'un terroriste québécois*, (Paris: F. Maspero, 1969).

⁹⁰ Michèle Lalonde, *Speak White, Les Murs ont la parole*, (Montréal: L'Hexagone, 1974).

⁹¹ Ces solitudes sont représentées dans des romans comme *Bonheur d'occasion* de Gabrielle Roy, *Two Solitudes* de Hugh MacLennan et *Au milieu la montagne* de Roger Viau.

retenons de la scène entre deux Québécoises et un Québécois est très négative. Durant cette scène ils ne font que proférer des insultes racistes et xénophobes contre les immigrants :

Ils viennent ici voler nos jobs
 Ça travaille pour rien ce monde là
 Ça vit quinze personnes dans la même maison
 Ça mange n'importe quoi. Des pissenlits même
 Ça marche pas ces femmes là! Ça roule...
 C'est pas du monde propre⁹²

Les démonstratifs indéfinis («n'importe quoi») et les pluriels collectifs («ces femmes », «ce monde») enlèvent toute individualité aux immigrants et les réifient.

Les stéréotypes offensifs prononcés par les Québécois («Ils viennent ici voler nos job», «C'est pas du monde propre») déshumanisent les immigrants.

L'hostilité des Québécois à l'égard des immigrants est avant tout une expression de la peur, celle de perdre la société qui leur est familière en niant à l'autre son identité et son droit à l'existence commune. Pour eux, l'immigration représente une menace économique, linguistique et culturelle. Les immigrants ne sont pas acceptés comme faisant partie du «Nous» collectif québécois. Au contraire, ils sont perçus comme une menace à la vie québécoise, voire même au pays du Québec. «Il y a tellement d'immigrants, qu'il n'y a même plus assez de logements à louer pour nous, dans notre propre pays. Ça as-tu du bon sens!» Le

⁹² Marco Micone, *Gens du silence*, (Montréal: Les Éditions Guernica, 1984), 12,13.

langage utilisé par les personnages québécois est très révélateur de la distance établie entre les immigrants et le «Nous» québécois. Il y a les 'gens du pays' et les 'gens du silence».

Quelques tableaux plus tard, Rosso et Antonio, récusent selon un raisonnement par l'absurde, les accusations des Québécois devenues clichés. Rosso remarque,

As-tu vu dans le journal? Il paraît qu'il y a deux fois plus de chômeurs parmi les immigrants que chez *i Francesi*. Deux fois plus!⁹³

Et Antonio s'interroge sur les accusations des Québécois de souche,

Les voleurs de jobs c'est eux : *i Canadesi francesi*! Oui, c'est eux qui volent les jobs des immigrants. Sinon, comment expliquer qu'il y a deux fois plus de chômeurs chez les immigrants.

D'abord, nous voyons que les faits énoncés indiquent le non-fondé des angoisses québécoises. De plus, l'interrogation d'Antonio offre une autre interprétation du chômage au Québec. Pourquoi ne pas blâmer les francophones, puisqu'ils sont moins nombreux parmi les chômeurs. Ces tirades montrent qu'au Québec, les immigrants deviennent le bouc-émissaire de tous les maux qui affligent la société québécoise. Il suffit de mettre en scène (auteur) et d'écouter (spectateur) un personnage immigrant pour découvrir un autre point de vue qui déconstruit les clichés et relativise le discours social dominant. Micone instaure une oeuvre réellement dialogique au sens bakhtinien du terme, qui représente des points de vue différents.

⁹³ Ibid., 22.

La marginalisation des communautés immigrantes se voit aussi dans la perception qu'ont les immigrants des Québécois francophones. L'hostilité exprimée par les italophones à l'égard des francophones est directement liée à la manière dont ils ont été reçus dans la société québécoise :

Moi, je sais ce que j'ai souffert quand je suis arrivé ici...Moi j'ai trouvé personne ici, sauf des boss qui me disaient toujours d'en faire plus et des Francesi qui me méprisaient.

Le mépris des Québécois ressenti par les immigrants provoque de l'animosité chez eux. Certains comme Antonio ne respectent pas les Québécois:

Ça vaut rien ce monde-là.

I Canadesi francesi sont paresseux.⁹⁴

L'hostilité entre les italophones et les francophones est donc mutuelle, une hostilité créant sa réponse de même nature. Ces remarques d'Antonio reflètent celles prononcées par les Québécois dans le deuxième tableau. Le cinquième tableau où figurent ces remarques constitue le miroir du deuxième tableau, sauf que les rôles sont inversés. L'inversion des deux tableaux délimite deux espaces séparés et isolés et illustre l'aliénation des deux groupes, conséquence de l'hostilité construite. L'espace littéraire (entre les deux scènes) devient une métaphore du mur du silence et le champ sémantique «minéral» (carrière, ciment) renvoie au mur du silence, au travail de constructeurs des ouvriers italiens, mais constitue aussi un appel à la démolition du mur et à la construction du dialogue.

⁹⁴ Ibid., 24.

L'aliénation est d'autant plus évidente que les immigrants refusent d'accepter le projet collectif québécois, un projet qui les exclut. Antonio s'exclame :

La séparation ne se fera pas, aussi longtemps que les ouvriers comme moi sont sûrs que c'est pas pour eux qu'on la fait.⁹⁵

Les remarques d'Antonio font allusion aux deux types de marginalisation que confrontent les immigrants au Québec : la marginalisation économique (les ouvriers) ainsi que la marginalisation politique. Ouvrier, Antonio est venu au Québec pour combler la pénurie de main d'œuvre québécoise et répondre à ses besoins financiers. Implicitement, on sent qu'une solution politique socialiste serait reçue comme plus pertinente que la souveraineté. Il fait plus l'expérience du conflit de classe que du conflit politico-culturel. Comme ouvrier, la survie économique est la question fondamentale de son existence. Les questions d'ordre politique le touchent moins, surtout une politique qui ne tient pas compte de son point de vue ou de ses besoins. L'attitude d'Antonio à l'égard du séparatisme est vraisemblable étant donné les sondages qui confirment que la majorité des allophones rejettent la souveraineté.⁹⁶

Bref, les rapports tendus entre les immigrants et les Québécois ainsi que l'absence de communication entre eux témoignent d'une réalité qui ne correspond pas au discours officiel tel que nous l'avons analysé plus tôt. Une fois qu'ils ont la parole, les gens du silence offrent un contre-discours à la vérité

⁹⁵ Ibid., 36.

⁹⁶ Des sondages indiquent que moins de 5% des allophones appuient le 'oui'. Monière, Denis, Jean H. Guay, *La Bataille du Québec: Troisième épisode: 30 jours qui ébranlèrent le Canada*, (Montréal: Fides, 1996). Notons que Marco Micone a appuyé le 'oui' lors du référendum de 1995. Il appuie néanmoins, une souveraineté d'inclusion.

officielle. Qui leur donne la parole? L'un des leurs devenu culturellement hybride et qui a donc accès à la parole publiée.

Malgré la situation précaire de l'immigrant dans la société québécoise, Micone n'est pas sans optimisme. Il propose une solution aux rapports tendus entre le Québec et les immigrants ou à leur isolement. Cette vision est exposée par Nancy :

Il faut remplacer la culture du silence par la culture immigrée pour que le paysan en nous se redresse, pour que l'immigrant en nous se souvienne, et pour que le Québécois en nous commence à vivre. Écris, mais pour que tout le monde te comprenne. Il faut que les jeunes puissent se reconnaître dans les textes écrits par quelqu'un qui a vécu comme eux, qui les comprend et qui veut les aider.⁹⁷

C'est en effet ce que tente d'accomplir Micone par son écriture – de donner une voix aux immigrants. Il prévoit un Québec où tous les citoyens, immigrants et autres, participent activement et dialogiquement au développement d'une nouvelle culture québécoise. Pour que cette culture collective émerge, il faut d'abord que les immigrants affirment leur identité ethnique et que les Québécois reconnaissent que la différence culturelle des autres construira une nouvelle identité culturelle québécoise. L'intégration de l'immigrant ne peut être complète que si sa différence est reconnue et la conception monolithique unidimensionnelle de l'identité que prône le discours officiel, et encore plus le discours officieux, ne peut qu'occulter les immigrants, qui eux sont devenus des êtres multidimensionnels, polyglottes et polyvalents. Il faut que la devise du Québec : « je me souviens » intègre la mémoire des autres, le passé de tous.

⁹⁷ Ibid., 50.

Passons maintenant aux *Geignards* de Micone. Dans cette pièce plus récente, qui date de 1992, construit un dialogue entre deux femmes, une immigrante et une Québécoise. L'action est assez banale – deux femmes se disputent au sujet d'une place vacante à une conférence – mais elle illustre de façon dramatique les subtilités de la tension entre les immigrants et les Québécois de souche. Des immigrants opprimés, réprimés, isolés dans *Gens du Silence*, nous passons aux immigrants et aux Québécois en situation de dialogue dans *Les Geignards*. Manuela, la femme immigrante, répond en quelque sorte à l'appel de Nancy dans *Gens du Silence*. Elle s'affirme et défend son droit de prendre sa place dans la société québécoise. Cette place est symbolisée par un siège dans une salle de congrès qu'Anne, la femme québécoise, refuse de céder.

Les Geignards pose la problématique de l'immigration au Québec sous ses divers aspects. La dispute entre deux femmes concernant un siège dans une salle de conférence met à jour de nombreux enjeux relativement aux craintes que provoque l'arrivée d'immigrants non-francophones pour les Québécois, et relativement aussi au paradoxe d'une société québécoise qui réclame elle-même le droit à la différence, mais qui refuse ce même droit aux immigrants. La dispute souligne aussi le besoin de reconnaissance qu'expriment les immigrants pour qu'ils puissent s'intégrer à la société.

Le ton de la pièce est combatif. Celle-ci reproduit en quelque sorte l'atmosphère de la campagne référendaire de 1995, moment de haute tension et d'émotion. Nous l'avons déjà noté, c'est durant ces moments, que les masques tombent,

que les vrais sentiments sont dévoilés. Anne est furieuse lorsqu'elle apprend que Manuela a entamé la dispute pour le plaisir de la mettre sur la défensive.

Mais le jeu a réussi, puisque son but était, comme l'explique Manuela :

Pour que vous laissiez tomber votre masque, pour que vous vous montriez telle que vous êtes.

Anne outrée répond : C'est sous le coup de colère...
Manuela complète sa phrase : que la vérité jaillit.⁹⁸

Notons que dans cette communication verbale, c'est l'immigrante qui coupe la parole à celle qui représente le discours dominant, qui force son chemin dans l'interlocution. Le discours d'Anne au cours de cette dispute rappelle le discours officieux qui a émergé durant la campagne référendaire. Tout comme les tenants du discours officiel, Anne perçoit l'arrivée des immigrants non-francophones comme une menace à sa langue et à sa culture. Elle refuse d'accepter que l'arrivée des immigrants puisse transformer le Québec.

Je ne sais pas combien de temps que vous êtes au Québec, mais vous saurez qu'ici tout le monde fait ça (réserver des places). Et vous n'allez pas m'imposer votre façon de faire.⁹⁹

Anne avance implicitement que c'est le temps d'occupation d'un espace qui établit un droit de préséance et un droit à l'identité, thème présent chez les poètes de la Révolution tranquille (Lapointe, Miron etc.) Elle évoque la menace que posent les immigrants à la langue française.

On ne peut même pas demander à vos jeunes de parler français dans nos écoles françaises...quand elles ne sont pas à l'école anglaise.¹⁰⁰

⁹⁸ Marco Micone, *Les Geignards*, (Québec: Les Éditions du Boréal, 1992), 105.

⁹⁹ Ibid., 104.

¹⁰⁰ Ibid., 106.

Notez l'usage du «nous» opposé à «vos jeunes». La séparation est claire. Anne ne considère pas les immigrants comme étant de vrais Québécois. Un peu plus loin, Anne fait allusion à la fragilité de la culture québécoise. Elle déplore que les immigrants refusent de comprendre les besoins culturels du Québec :

Vous ne faites aucun effort pour comprendre notre situation.
Vous savez, on a déjà vu des cultures disparaître.¹⁰¹

Manuela répond aux angoisses d'Anne en lui montrant que les immigrants comprennent mieux que quiconque, mieux même que les Québécois la crainte de perdre la langue et la culture. Pour ce faire, elle oblige le lecteur québécois à «chausser les mocassins» de l'immigrant, créant encore une fois un effet de miroir dans le miroir, mais dans ce miroir, le «je » voit «l'Autre» qui lui ressemble comme une sœur :

Tout ce que vous risquez de perdre, nous, les immigrés, l'avons déjà perdu ou sommes en train de le perdre. Mes enfants peuvent à peine se faire comprendre de mes parents. Et vous essayez de m'émouvoir en me disant que peut-être, dans quelques générations, le français risque de disparaître¹⁰².

La réplique de Manuela montre de façon éloquente le paradoxe de l'immigration au Québec. Le Québec, une nation minoritaire au sein du Canada, réclame la reconnaissance de sa différence et tente de se forger une place dans une province que beaucoup de Québécois perçoivent comme un pays. L'ironie, ce que certains décrivent comme de l'hypocrisie, se trouve dans le fait qu'au sein du Québec, les minorités linguistiques et culturelles, et surtout les autochtones et les Anglophones craignent aussi de perdre leur identité linguistique et culturelle.

¹⁰¹ Ibid., 107-108.

¹⁰² Ibid., 108.

Eux aussi réclament une reconnaissance de leur différence. Cependant, le Québec refuse de leur accorder le même droit à la différence que lui-même réclame du Canada.

Manuela montre aussi qu'elle peut parler dans plusieurs voix/langues. Elle s'affirme jusqu'à être arrogante. Elle joue avec Anne comme un chat avec une souris renversant ainsi la position sujet/objet, mais Manuela tend la main de la réconciliation et va s'asseoir ailleurs. Le jeu (théâtre dans le théâtre) est terminé, le scénario a fait son effet et a accompli ses objectifs.

Malgré son occultation des instances politiques, cette pièce nous laisse entendre que les immigrants, lorsqu'ils ont appris le français, forgent leur propre place (Manuela choisit de rester debout au fond pour mieux voir). Manuela indique clairement qu'elle accepte le français comme langue officielle du Québec. La conclusion offre une politique de la main tendue :

Non, le français ne va pas disparaître parce que nous non plus, les immigrants, ne voulons pas qu'il disparaisse, parce que le français, c'est aussi la langue de nos enfants.¹⁰³

En contrepartie, les immigrants s'attendent à ce que le Québec fournisse les moyens de faciliter leur intégration :

Nous ne demandons pas mieux que de nous intégrer, à condition qu'on nous en donne les moyens.¹⁰⁴

Cet appel lancé par Manuela exige du Québec une reconnaissance de sa

¹⁰³ Ibid., 108.

¹⁰⁴ Ibid., 107.

responsabilité à l'endroit des immigrants. Pour qu'ils deviennent des citoyens égaux, le Québec doit subvenir à leurs besoins linguistiques et économiques (ex. des cours de langue en anglais et dans leur langue d'origine).

Ce dialogue entre une femme québécoise et une femme immigrante est en fait un dialogue entre le Québec et les immigrants. La représentation des immigrants et des Québécois comme femmes (du même sexe) suggère une égalité entre les deux et la possibilité d'une négociation et d'une réconciliation. À la fin, les femmes ne se sont pas réconciliées. Leur dispute est interrompue par la voix du conférencier, un immigrant lui-même. Le débat n'est pas terminé. Néanmoins, leur dialogue a ouvert des voies à la communication. La salle est réduite au silence, participants immigrants aussi bien que participants québécois se taisent pour écouter la voix du conférencier qui parle de son expérience comme immigrant. C'est encore un exemple d'un immigrant qui s'affirme et qui fait sa place au sein de la société québécoise. Sa parole est devenue publique et elle est empreinte d'une certaine autorité. La pièce se termine avant qu'il ne complète sa phrase. Le message est clair : les immigrants continueront de réclamer leur place au Québec. De gens du silence qu'ils étaient, ils accèdent à la parole publique et politique : une conclusion sous forme de mise en garde, d'avertissement, d'un «à suivre» ouvert et ascendant.

De cette pièce émane l'idée du besoin d'un échange similaire dans la réalité. En se parlant, en s'expliquant, en s'écoutant, les Québécois et les immigrants finiront peut-être par se comprendre. Une fois que le dialogue aura commencé et

que les participants auront reconnu leurs différences, Québécois aussi bien qu'immigrants participeront à la construction d'une identité québécoise qui inclut tous les membres de la société. De cette pièce, le dialogue ressort comme étant fondamental pour que s'améliorent les rapports entre immigrants et Québécois. Malheureusement ce dialogue se situe trop souvent dans le domaine de la fiction. Il ne se fait pas encore entendre suffisamment dans la réalité.¹⁰⁵

Dany Laferrière

Passons maintenant à *Comment faire l'amour avec un Nègre sans se fatiguer* de Dany Laferrière. Écrit en 1985, le roman de Laferrière présente une dimension plus récente de l'immigration au Québec : l'arrivée d'immigrants de races différentes, mais francophones. Dans *Comment faire l'amour avec un nègre sans se fatiguer*, tout comme dans les pièces de Micone, il s'agit des tensions entre l'immigrant et la société d'accueil québécoise. Cependant, la tension chez Laferrière s'est déplacée de l'immigrant allophone vs. les Québécois francophones à l'immigrant noir vs. ceux qui ont le pouvoir (les Blancs). La langue est la même, la tension est raciale et implicite au niveau de l'écriture. Le roman est un récit à la première personne, un monologue qui est en fait un dialogue en contre-voix avec une norme implicite raciste et coloniale. D'économico-culturelle, la dichotomie devient raciale. Les thèmes de l'exclusion et du besoin de reconnaissance sont présents dans le roman de Laferrière,

¹⁰⁵ Néanmoins, des tentatives de dialogue sont établis entre les Québécois et le Canada qui incluent la participation des communautés culturelles. Par exemple le forum constitutionnel qui a eu lieu à McMaster en 1997 auquel Nadia Khouri a participé., «On the Quebec-Quebec Convulsions : The Quebec referendum and its Aftermath», *Constitutional Forum Constitutionnel*, (Alberta : Centre for Constitutional Studies, été 1997).

comme ils l'étaient chez Micone. Cependant, chez Laferrière la différence raciale rend peut-être encore plus fort le sentiment d'exclusion que chez Micone et, se doublant d'une dichotomie colonisateur/colonisé, elle engendre chez le narrateur du roman de Laferrière un désir de se venger contre ses oppresseurs blancs. On ne sait pas si les étudiantes de McGill que le narrateur «baise» (au propre et au figuré) en inversant leur rapport de pouvoir historique, sont anglophones ou francophones, elles sont blanches. Par ailleurs, la soif de reconnaissance évoquée dans les pièces de Micone est encore plus prononcée chez Laferrière.

Le récit est celui d'un homme noir qui mène une vie de bohème dans un taudis de la rue Saint-Denis avec son ami Bouba, un ermite qui passe son temps à méditer le Coran sur le divan. Écrivain, le héros-narrateur passe ses journées à rédiger son roman : *Paradis d'un dragueur nègre* qui raconte essentiellement sa propre vie. En effet, le soir il devient ce dragueur «nègre» qui court après les femmes blanches et les ramène chez lui pour les «baiser», plutôt brutalement et par vengeance contre le racisme et le colonialisme dont ont souffert les Noirs.

La nationalité n'est pas un facteur identitaire pertinent, puisqu'on ne sait si le narrateur noir est d'Haïti ou d'Afrique. Cependant, c'est par l'écriture qu'il compte vraiment affirmer son identité et réaliser son rêve : se faire respecter par les Blancs.

Laferrière poursuit une lutte contre le colonialisme historique et contre le racisme actuel que vivent les Noirs au sein de la société québécoise. Cependant, le

roman qui se passe à Montréal, ne représente pas la population dominante de Montréal, les Québécois «de souche». Ces derniers n'occupent pas une place importante dans la vie des Noirs de Montréal. Le roman ne met pas en scène deux discours en situation de dialogue tendu, mais son discours, énoncé uniquement du point de vue du narrateur noir, ne se soucie pas de ce que pensent les Montréalais «de souche» (McGill). Seule l'affirmation de son identité compte. Le narrateur n'établit de contact avec les Québécois «de souche» que lorsque son roman est publié, lorsqu'il atteint le succès en rêve. Dans son rêve, il est interviewé sur le contenu de son livre lors d'une émission de télévision par l'animatrice qui est francophone.

Les seuls personnages blancs représentés dans le livre sont les étudiantes de McGill. L'étudiante anglaise devient donc la métaphore du colonisateur contemporain et McGill le symbole de l'institution colonisatrice. La description des maisons de ces femmes évoque l'image conventionnelle de l'intérieur bourgeois colonial, maître du temps et de l'espace :

Grande maison de briques rouges couvertes de lierre. Gazon anglais. Calme victorien. Fauteuils profonds. Daguerrotypes anciens. Objets patinés. Piano noir laqué. Gravures d'époque. Portrait de groupe avec cooker. Banquiers (double menton et monocle) jouant au cricket...Diplomate en casque colonial en poste à New Delhi. Parfum de Calcutta. Cette maison respire le calme, la tranquillité, l'ordre. L'ordre de ceux qui ont pillé l'Afrique.¹⁰⁶

¹⁰⁶ Ibid., 96-97.

Le luxe dans lequel vivent ces femmes s'oppose à la condition du Noir qui mène une vie de bohème dans un taudis de la rue Saint-Denis. Le temps et l'espace y sont très réduits – on y vit au jour le jour.

On crève, cet été, coincé comme on est entre la Fontaine de Johannine (un infect restaurant fréquenté par la petite pègre) et un minuscule bar-topless, au 3670 de la rue Saint-Denis, en face de la rue Cherrier. C'est un abject 1 ½ que le concierge a refilé à Bouba pour un 2 ½ à 120 dollars par mois... Je dors sur un lit crasseux et Bouba s'est arrangé avec ce Divan déplumé, tout en bosses.

C'est
Une baraque crasseuse.¹⁰⁷

Le Noir vit dans la saleté, la chaleur et la pauvreté. C'est la misère totale. L'appartement est un enfer d'où il rêve de sortir. Il ne participe pas à la vie sociale québécoise, il vit en marge : « Cette chambre est bien le Q.G. de tout ce qui compte de marginales »¹⁰⁸ Il n'est pas intégré à la société, puisque celle-ci est absente.

Il dénonce le colonialisme par la déconstruction des mythes et stéréotypes portant sur les Noirs, et par le biais de représentations de coïts multipliés avec les femmes blanches, dans un style violent d'un extrême sarcasme.

Le principal mythe que Laferrière remet en question est celui de l'animalité du « Noir Grand Baiseur » qui exclut sa pensée. À lui est dévolu le corps animal, au colonisateur la pensée cartésienne. Le narrateur pose lui-même la question à laquelle le roman répond :

¹⁰⁷ Dany Laferrière, *Comment faire l'amour avec un nègre sans se fatiguer*, (Montréal: VLB Éditeur, 1985), 11,12,38.

¹⁰⁸ Ibid., 115.

J'aimerais bien savoir, être tout à fait sûr que le mythe du Nègre animal, primitif, barbare, qui ne pense qu'à baiser, être sûr que tout ça EST vrai ou faux.¹⁰⁹

En récusant l'identité coloniale assignée par le colonisateur, le narrateur démantèle le système raciste qui l'a contraint à une position d'asservissement. Le roman sera donc une interrogation des valeurs et conceptions qui soutendent le discours colonial. En démystifiant ce discours, le narrateur construit un nouveau discours qui libère les Noirs de leur position d'asservissement.¹¹⁰ Ironiquement, le narrateur se pose cette question au moment d'une rencontre sexuelle avec une femme blanche, preuve donc que le mythe est faux puisqu'il réfléchit à des questions philosophiques en même temps.

Le héros-narrateur de Laferrière est l'antithèse même du stéréotype. Il est passionné de littérature, d'arts, et de musique et les rencontres sexuelles ne l'intéressent que par vengeance historique. Le roman est parsemé d'un nombre étourdissant de références littéraires et culturelles qui démentent le préjugé du Noir inculte. Il a lu un nombre impressionnant d'auteurs consacrés : Hemingway, Miller, Cendrars, Bukowsky, Freud, Proust, Cervantes, Borges, Cortazar....(p.103).La femme blanche lui rappelle les tableaux de Gauguin(p.21) Il perçoit l'univers comme un tableau de Matisse.Une des premières images que nous avons de lui détruit très vite le mythe colonialiste et raciste. «Je lisais

¹⁰⁹ Ibid, 44.

¹¹⁰ Fanon a développé l'idée que le narrateur démystifie le discours colonial pour montrer la fictionalité des stéréotypes racistes et pour créer des récits de libération. Bill Ashcroft, Gareth Griffiths, Helen Tiffin, *The Empire Writes Back: Theory and Practice in Post-Colonial Literatures*, (London, New York: Routledge, 1989), 125.

Mishima avec une bouteille de vin bon marché...». ¹¹¹ D'ailleurs son rêve est de devenir un Hemingway, ou même de remplacer James Baldwin, cet écrivain noir américain qui dénonçait le racisme dans un style violent.

De plus, les multiples références au Coran et la présence de Bouba qui médite le Coran défend une religion qui n'est pas chrétienne. L'Islam dans le roman a donc une fonction d'affirmation de la différence des Noirs. Le christianisme associé au colonialisme est refusé. Ceci rappelle l'islamisation des Noirs Américains dans les années 60 et 70, celle de Malcolm X ou de Mohammed Ali. L'Islamisation est aussi une protestation contre l'association perçue entre le colonialisme et le christianisme.

La déconstruction du mythe du Noir primitif et barbare se fait aussi par l'inversion des rôles historiques des Noirs et des Blancs. La femme blanche dans le roman devient l'esclave sexuelle du Noir. Le stéréotype est déconstruit par le biais de son paroxysme :

Miz Littérature achève de ranger la table. Elle met l'eau du thé à bouillir. Je m'installe. Elle me verse du vin. Je ferme les yeux. Se faire servir par une Anglaise...Je suis comblé. Le monde s'ouvre enfin à mes vœux. ¹¹²

En renversant l'ordre établi par le colonialisme, le narrateur récuse les prémisses sur lesquelles est fondé le discours colonial qui polarise le colonisateur et le colonisé. En renversant cet ordre, il remet en question l'idéologie coloniale. Selon la théorie post-coloniale du 'dominateur et dominé':

¹¹¹ Ibid., 21.

¹¹² Ibid., 27.

A characteristic of dominated literatures is an inevitable tendency towards subversion...by questioning the bases of European and British metaphysics, challenging the world-view that can polarize centre and periphery...concepts of polarity, of 'governor and governed, ruler and ruled' are challenged as essential way of ordering reality.¹¹³

Plus loin, le narrateur se demande pourquoi cette femme d'Outremont cultivée vient chez lui. Après le coït, il la regarde :

Je l'imagine s'habillant avec soin, mettant son soutien gorge, tout ça pour venir faire la vaisselle chez un Nègre dans un appartement crasseux de la rue Saint-Denis près du Carré Saint-Louis. Un coin de clochards.¹¹⁴

Notons, la façon dont il se réfère aux femmes avec lesquelles il a des relations sexuelles : Miz Littérature, Miz Orange, Miz Mystic, Miz Snob, Miz Sophisticated Lady. Cette façon de nommer les femmes efface leur identité. C'est une façon de déshumaniser ces femmes pour les réifier, comme l'avaient fait les Blancs avec les Noirs. Elles font la vaisselle comme les femmes noirs qui étaient les domestiques des Blancs. Les Noirs avaient le nom du maître esclavagiste, ici les femmes sont connues d'après leur fonction dans la vie du narrateur. Elles n'ont d'identité qu'en rapport avec le narrateur puisque leur identité est définie par lui. Ces femmes, dans leurs relations sexuelles avec le Noir, deviennent elles-mêmes ces animaux primitifs auxquels fait référence le Mythe du Nègre Grand Baiseur. Décrivant une de ses rencontres avec Miz Littérature, il dit :

Elle me chevauche. Ce n'est plus une de ces baisers innocentes, naïves, végétariennes, dont elle a l'habitude. C'EST UNE BAISE CARNIVORE. Miz Littérature a commencé par pousser deux ou trois cris stridents. Le vase de pivoines, au-dessus de ma tête, menace à tout moment de nous fendre le crâne... Miz Littérature s'est accroupie dans une sale position

¹¹³ Bill Ashcroft, Gareth Griffiths, Helen Tiffin, *The Empire Strikes Back*, 33.

¹¹⁴ Ibid., 39.

et elle monte et descend lentement le long de mon zob... Elle se met tout à coup à me lancer de rapides et violentes saccades et un son rauque lui monte à la bouche.¹¹⁵

Ses cris stridents rappellent le son inarticulé de l'animal et sa position accroupie est celle d'un être 'primitif' à qui le missionnaire a enseigné un coït 'plus civilisé'. Il réifie la femme blanche et la soumet au même regard objectifiant dont il avait souffert. Par le sexe, l'homme noir transforme la femme blanche en animal qu'il peut apprivoiser et manipuler. Il veut «baiser son identité» :

JE VEUX BAISER SON IDENTITÉ. Pousser le débat racial jusque dans ses entrailles. Es-tu un nègre? Es-tu une Blanche? Je te baise. Tu me baisses. Je ne sais pas à quoi tu penses au fond de toi quand tu baisses avec un Nègre. Je voudrais te rendre, là, à ma merci.¹¹⁶

Il lui enlève toute identité comme l'ont fait les propriétaires d'esclaves. Le narrateur veut posséder le corps de la femme blanche comme le propriétaire d'esclaves possédait le corps du Noir. En inscrivant sa marque dans le corps de la Blanche, il s'appropriera son identité, tout comme l'esclavagiste inscrivait sa marque de possession dans la peau du Noir avec le fer rouge. La possession du corps blanc constitue l'ultime revanche puisque dans l'histoire coloniale, le corps était le lieu primordial de l'oppression contre les Noirs.

The body itself has also been the literal 'text' on which colonisation has written some of its most graphic and scrutable messages....The body, too, has become then the literal site on which resistance and oppression have struggled.¹¹⁷

¹¹⁵ Ibid.,45.

¹¹⁶ Ibid., 74-75.

¹¹⁷ Bill Ashcroft, Gareth Griffiths, Helen Tiffin, *The Post-Colonial Studies Reader*, (London, New York: Routledge, 1995), 322.

Nous pourrions aussi interpréter le désir du narrateur de «baiser l'identité» de la Blanche comme une façon de devenir comme elle, de se fondre en elle, de devenir blanc lui-même par osmose. Il y avait fait allusion quelques pages auparavant. «Qui pourrait comprendre le déchirement du Nègre qui veut à tout prix devenir Blanc, sans couper avec ses racines ?»¹¹⁸ En «baisant l'identité» de ces femmes, il espère donc qu'il sera reconnu comme étant égal à elles. La sexualité serait donc un instrument par lequel le narrateur espère se faire reconnaître.

La sexualité dans ce roman devient une arme dont se sert le narrateur pour dominer la race qui l'opprime. Il ne s'agit pas de relations d'amour entre la femme blanche et l'homme noir, aucun dialogue ne prend place. Selon le narrateur, les femmes blanches ont commencé à coucher avec les hommes noirs par curiosité : elles voulaient «baiser autrement». Les Noirs par contre, se lance à l'assaut de femmes par revanche sociale :

Le Grand Nègre de Harlem baise ainsi à n'en plus finir la fille du Roi du Rasoir, la plus blanche, la plus insolente, la plus raciste du campus. Le grand Nègre de Harlem a le vertige d'enculer la fille du propriétaire de toutes les baraques insalubres de la 125e (son quartier), la baisant pour toutes les réparations que son salaud de père n'a jamais effectuées, la fornicant pour l'horrible hiver de l'année dernière qui a emporté son jeune frère tuberculeux.¹¹⁹

Le coït devient une allégorie à dimension historique et politico-sociale. Selon sa

¹¹⁸ Ibid., 72.

¹¹⁹ Ibid., 19.

fin logique, le coït du Nègre et de la Blanche tue le Blanc, l'opresseur historique. C'est l'homme blanc colonisateur que le narrateur vise en «baisant» sa femme, en lui subtilisant **sa** propriété. C'est ainsi que le Noir dominera la race qui par le colonialisme a opprimé les Noirs et les a réduits au silence. Le coït est en fait une guerre raciale : «Si vous voulez un aperçu de la guerre nucléaire, mettez un Nègre et une Blanche dans un lit.»¹²⁰ Cette guerre des sexes et des races mène à la solitude. Aucun couple authentique ne se forme. Bien que le narrateur-héros tire une certaine satisfaction physique de ses rencontres avec les femmes blanches, il ne ressent aucune émotion, il veut tout simplement dominer.

Par contre, un vrai lien amoureux se dessine dans le roman. La seule relation d'amour dans le roman est celle entre le narrateur et sa machine à écrire – la Remington. Il éprouve une vraie tendresse pour sa machine à écrire. À la différence des femmes avec lesquelles il a des relations sexuelles, sa machine porte un nom, La Remington. C'est lorsqu'il est devant sa Remington qu'il trouve une joie réelle. « J'écris. Je suis heureux. Je le sais.»¹²¹ Cette machine est comme vivante :

J'enlève gravement la housse de la vieille Remington 22.
Elle me fait un sale clin d'œil. Ça fait trop longtemps
qu'on ne s'est vu. Elle boude. Je l'avais mise au clou.
Pour la rendre joyeuse (ce n'est pas amusant de travailler
avec une machine à écrire déprimée), il faudrait la
nettoyer complètement.¹²²

¹²⁰ Ibid., 19.

¹²¹ Ibid., 75.

¹²² Ibid., 47.

Le contraste avec son traitement de la femme blanche est manifeste. Il déshabille la machine, communique avec elle, la lit, la comprend et se soucie de la rendre heureuse. Elle n'est pas réifiée comme l'avait été la femme blanche. Par ailleurs, La Remington est complice avec lui dans sa lutte pour se venger contre l'oppression des Noirs: «La Remington, toujours fidèle au poste avec sa feuille blanche dans la gueule.»¹²³ Notons la métaphore significative de la dactylo qui mange le papier blanc. Elle aussi domine les Blancs et prend sa revanche sur eux. Elle imprime du noir sur blanc et fait triompher les Noirs de leurs oppresseurs blancs par ce qu'elle produit : l'écriture. Un enfant naît de cette relation amoureuse – le livre.

En s'appropriant le moyen de communication du colonisateur (l'écriture par opposition à l'oralité africaine), le narrateur se dote des moyens pour briser le joug de ses oppresseurs et pour affirmer sa propre identité :

It is through an appropriation of the power invested in writing that this discourse (post-colonial) can take hold of the marginality imposed on it ... The seizing of the means of communication and the liberation of the post-colonial writing by the appropriation of the written word become crucial features of the process of self-assertion and the ability to reconstruct the world as an unfolding historical process.¹²⁴

C'est bien par l'écriture de son roman que le narrateur-héros pourra démasquer les stéréotypes, déconstruire les mythes dont ont souffert les Noirs et affirmer son identité. Son livre devient une confirmation de son être puisqu'il écrit sa vie:

¹²³ Ibid., 32.

¹²⁴ *The Empire Writes Back*, 79,82.

«The book is a natural artifact of self realization, for it is through books that "real" and "valuable" are continually announced in the metropolis.»¹²⁵

L'écriture devient un véhicule par lequel l'auteur gagnera la reconnaissance tant convoitée. Dans son rêve, le moment de reconnaissance arrive lorsque le Libraire de la librairie Hachette où paraît son livre prononce ces mots :

Le libraire s'est approché de moi. Il m'a reconnu. Ma photo est reproduite en quatrième de couverture.

-- Monsieur...

ET CET HOMME, Ô MIRACLE, EST LE PREMIER BLANC À M'APPELER MONSIEUR.

--Monsieur, monsieur...

Je fais comme si je n'avais pas entendu. C'est nouveau à mon oreille. Je le laisse mariner un peu.¹²⁶

Ce passage démontre jusqu'à quel point la race pose obstacle pour les Noirs dans la société blanche. De plus, ce passage traduit l'importance capitale de la reconnaissance pour l'épanouissement de l'individu. C'est à travers l'écriture qu'il se démarquera, qu'il se créera une individualité et qu'il se débarrassera des stéréotypes qui le contraignent. C'est aussi par l'écriture qu'il satisfera sa soif d'être quelqu'un qui crée, qui pense et qui participe à la vie sociale québécoise. Dans une société où le narrateur se sent marginalisé et exclu de l'identité collective, l'écriture devient une façon de définir son identité et d'obliger autrui à l'écouter, surtout au moment de la publication, doublée de l'entrevue télévisée qui impose son image et sa parole au public.

¹²⁵ Ibid., 107.

¹²⁶ *Comment faire l'amour avec un Nègre sans se fatiguer*, 141.

Le désir de créer sa propre identité est reflété dans le style du roman. Sur le plan stylistique, Laferrière pratique une écriture non-conventionnelle. Son roman fait éclater les textes formels. C'est une écriture traversée par l'oralité qui emprunte le rythme syncopé du jazz. L'usage de phrases courtes et acerbes crée un texte rapide et violent. L'extrême sarcasme de ses propos associé à la rapidité du texte traduit la rage de l'auteur. C'est comme si l'auteur mitraillait son lecteur de mots pointus, l'écrasant par la force de son sarcasme, tout comme il «baisait» les blanches :

En plus, un Nègre qui lit, c'est le triomphe de la civilisation judéo-chrétienne! La preuve que les sanglantes croisades ont eu, finalement, un sens. C'est vrai, l'Occident a pillé l'Afrique mais ce NÈGRE EST EN TRAIN DE LIRE.¹²⁷

La rage anti-coloniale est exprimée par le sarcasme extrême, renforcée par l'usage des majuscules.

Par ailleurs, la répétition du pronom personnel «je» crée une écriture d'affirmation :

Je m'assois pour écrire. La Remington semble de bonne humeur. **Je** tape comme un dingue. Ça crépite dans la nuit. Les phrases fusent à toute allure. **Je** ris. **Je** suis nu...**J'**écris. **Je** suis heureux. **Je** le sais.¹²⁸

C'est une écriture qui veut définir ce «je», lui donner une identité et une voix. Le savoir et les émotions s'entremêlent. La répétition du «je» est une façon d'affirmer le sujet noir, et de refuser le discours colonial qui faisait de ce «je» un objet. Bref, le style du roman reflète sa problématique : se venger contre le

¹²⁷ Ibid., 38.

¹²⁸ Ibid., 75.

colonialisme, définir l'identité du Noir à Montréal et chercher une reconnaissance de cette identité. De surcroît, le style non-conventionnel affirme la différence du roman qui devient un exemple de la redéfinition de la culture coloniale. Il s'est approprié de l'écriture, le moyen de communication coloniale, pour créer un nouveau style qui lui permet d'exprimer sa réalité culturelle.

Malgré la rage qu'il exprime à l'égard de cette société qui le marginalise et de l'histoire coloniale¹²⁹, Laferrière propose un modèle de ce que pourrait être une société accueillante. Un tableau de Matisse sert de métaphore pour illustrer sa vision :

Je ne sais pas pourquoi j'ai toujours imaginé l'univers comme cette toile de Matisse. Ça m'avait frappé. C'est ma vision essentielle des choses. La toile est « GRAND INTÉRIEUR ROUGE » (1948). Des couleurs primaires. Fortes, vives, violentes, hurlantes. Tableaux à l'intérieur du grand tableau. Des fleurs partout dans de différentes formes. Sur deux tables. Une chaise sobre. Au mur le tableau de l'artiste (L'ananas) séparé par une ligne noire de démarcation. Sous la table, un chat d'indienne poursuivi par un chien. Dessins allusifs stylisés. Flaques de couleurs vives. Sous les pieds arqués de la table de droite, deux peaux de fauve. C'est une peinture primitive, animale, grégaire, féroce, tripale, tribale, triviale. On y sent le cannibalisme bon enfant voisinant avec ce bonheur immédiat. Direct, là, sous le nez. En même temps, ces couleurs primaires, hurlantes, d'une sexualité violente (malgré le repos du regard), proposent dans cette jungle moderne une nouvelle version de l'amour.¹³⁰

Le tableau suggère qu'une nouvelle version de l'amour pourrait provenir d'un métissage de couleurs vives et égales. L'univers évoqué par le tableau est

¹²⁹ L'esclavage existait à Montréal entre 1690 et la fin du 18^{ème} siècle. Noirs et Amérindiens ont servi les familles bourgeoises québécoises et les ordres religieux anglais et français. Marcel Trudel, *L'esclavage au Canada français, histoire et conditions de l'esclavage*, (Québec : Presses universitaires Laval, 1960).

¹³⁰ Ibid., 44-45.

l'antithèse du monde blanc, fade et ordonné. La présence de couleurs éclatantes fait pulvériser ce monde sobre et homogène comme le fait l'arrivée de races et de cultures différentes au Québec. Le tableau de l'ananas, fruit exotique, dans un tableau d'un peintre français suggère que ce monde aux couleurs vives et aux fleurs de différentes formes (les races différentes) peuvent coexister dans un même tableau (société). N'est-ce pas une image de ce dont pourrait avoir l'air une société pluriculturelle et pluriraciale : une fusion de couleurs et de formes différentes dans un même tableau? Cette société débouchera sur une nouvelle identité collective inclusive. Micone parlait de l'opposition allophone/qubécois, Laferrière de l'opposition raciale Noir/Blanc dans une écriture de rage et où le tableau de Matisse constitue le canvas d'un plaidoyer pour transformer Montréal et la planète en une palette d'où sortira un chef-d'œuvre d'harmonie humaine.

Dans ce chapitre, nous avons étudié quelques œuvres de deux écrivains québécois qui proviennent de communautés culturelles différentes. Cette analyse nous montre qu'un troisième discours concernant la question culturelle existe au Québec. Articulé par Marco Micone et Dany Laferrière dans leurs œuvres littéraires, ce discours dément le discours officiel accueillant. Selon la perspective de ces auteurs, l'immigrant vit en marge dans la société québécoise. Ses différences culturelles, linguistiques et raciales ne sont pas acceptées ni même tolérées par la société de souche. Il exprime un sentiment d'exclusion face à la collectivité québécoise qui reprend à l'envers le discours que nous

avons appelé officieux, ce discours qui exclut les communautés culturelles du débat collectif québécois et qui refuse de reconnaître leurs besoins culturels.

De cette exclusion surgit un besoin d'affirmer sa spécificité et de se faire reconnaître par la société québécoise. Chez nos deux auteurs, nous constatons ce désir de vouloir affirmer sa différence, son identité à travers l'écriture. Les propos de Charles Taylor dans un article récent expliquent le procédé par lequel l'exclusion mène à un désir d'affirmation :

L'action par laquelle on se définit en tant que peuple en affirmant ce qui fait notre originalité laisse entendre que l'on souhaite la reconnaissance des autres peuples, tout comme l'individu doté d'originalité exige la reconnaissance de ses semblables. Privés d'une identité octroyée par la structure des choses, sans rang fixe dans une hiérarchie stable, les individus et les peuples sont forcés de se définir...¹³¹

Bref, entre le discours d'accueil et le discours d'exclusion s'interpose un autre discours : le discours immigrant, qui lui, est un discours d'affirmation. C'est un discours parfois hostile, parfois enragé à l'égard de la société québécoise. Mais c'est un discours qui veut légitimer les différences des communautés culturelles pour qu'elles puissent participer pleinement à la vie collective québécoise. Micone chuchote, Laferrière hurle son besoin de reconnaissance.

Néanmoins, le discours immigrant est aussi un discours d'optimisme qui encourage le dialogue avec les Québécois «de souche». Même Laferrière appelle le dialogue par la publication de son livre.

¹³¹ Charles Taylor, "Les sources de l'identité moderne", dans Mikhael Elbaz, Andrée Fortin, Guy Laforest, *Les Frontières de l'identité: Modernité et postmodernisme au Québec*, (Sainte foy: Les Presses de L'Université Laval), 355.

CONCLUSION

Cette thèse nous a permis d'explorer le décalage entre le discours officiel et le discours de l'immigrant dans la fiction. Dans cette analyse de la politique culturelle et d'immigration du Québec et de la littérature immigrante au Québec, nous avons démontré que ces discours conçoivent la place, la valeur et l'importance des communautés culturelles selon des visions idéologiques différentes. De plus, nous avons montré que le discours officiel d'ouverture ne semble pas correspondre à la réalité que vivent les immigrants au Québec. Paradoxalement, c'est le discours fictif de l'immigrant, qui n'est qu'une représentation de la réalité, qui se révèle comme étant plus proche de la réalité immigrée.

Le discours officiel qui émane des politiques d'immigration et des politiques culturelles se réclame de l'ouverture à la diversité culturelle et de la pleine participation des communautés culturelles à la vie politique québécoise. Au premier abord, le discours politique semblerait accueillir la diversité culturelle comme un aspect intégral de l'identité québécoise. Les communautés culturelles jouissent des mêmes libertés fondamentales et des mêmes droits sociaux que tous les citoyens québécois. Elles ont le droit de faire progresser leur propre vie culturelle avec les autres membres de leur groupe. De surcroît, le discours politique encourage un sentiment d'appartenance à la société québécoise.

Néanmoins, malgré la bonne volonté apparente du discours officiel qui se veut englobant et ouvert aux immigrants, il définit l'identité québécoise selon une conception monolithique et unidimensionnelle. Les principales modalités d'appartenance que prône le discours officiel sont la langue française, les droits universels et la culture francophone «de souche». Ce discours n'accepte pas l'inclusion des différences culturelles dans l'identité publique. Les communautés culturelles ont certes le droit d'exercer leur différence culturelle, mais uniquement en privé. L'Etat québécois refuse de reconnaître et d'entériner la légitimité de leurs différences culturelles. L'intégration des communautés culturelles au Québec ne serait donc qu'une tentative d'homogénéiser les citoyens québécois autour d'une culture québécoise hégémonique. Bref, les déclarations accueillantes s'avèrent être une rhétorique de façade. Nous nous rappellerons les propos de Charles Taylor à ce sujet :

The classic refusal to share identity space very often takes the form of elaborate declarations welcoming difference and assuring the people thus marginalized that they are loved. But this is received by the people concerned as an insulting acceptance of them merely as folkloric enrichment of the larger society, while refusing to allow them a say in the definition of the common identity...¹³²

L'exclusion des communautés culturelles de l'identité québécoise est renforcée par une politique référendaire qui s'adresse aux désirs nationalistes d'une partie de la population francophone aux dépens des intérêts des communautés ethno-culturelles. Nous avons montré que le référendum pouvait être une tactique de

¹³² Charles Taylor, "Sharing Identity Space", dans John E. Trent, Robert Young, Guy Lachapelle, *Québec-Canada: What is the Path Ahead/Nouveaux sentiers vers l'avenir*, (Ottawa: Les Presses de l'Université d'Ottawa, 1996), 123.

la part du gouvernement pour étouffer le débat public qui est l'essence même d'une démocratie participante. Les communautés culturelles qui votent massivement contre la souveraineté s'en trouvent donc doublement défavorisées. Par ailleurs, le discours que nous appelons «officieux» tenu par un certain nombre de personnages publics durant la campagne référendaire de 1995 dément davantage la bonne volonté du discours officiel. Ce discours qui constitue un lapsus dans le discours officiel perçoit les communautés culturelles comme une menace à l'identité québécoise. Ainsi les communautés culturelles se trouvent occultées de la société québécoise.

Leur sentiment d'être exclu de la société québécoise semble mieux traduire la réalité des communautés culturelles que l'ouverture du discours officiel. Cette exclusion est confirmée par le discours immigrant. En analysant quelques textes fictionnels d'écrivains immigrants, nous avons montré que ceux-ci expriment un sentiment de marginalisation au sein de la société québécoise. La représentation des immigrants comme «Gens du silence» qui n'ont pas de voix et qui ne sont pas écoutés par le Québec, ainsi que la représentation de la société «de souche» comme oppressive traduit une dichotomisation dangereuse du Québec en colonisateur et colonisé ou en Québécois et immigrants. Par ailleurs, le désir d'être reconnu dans leur différence qu'expriment les deux auteurs que nous avons étudiés révèle une perception de l'absence de cette reconnaissance par les instances publiques québécoises.

Le discours immigré interpelle l'identitaire québécois dans ses fondements. Il rejette l'identité homogène dont seulement les Québécois «de souche» participeraient et appelle les Québécois à reconnaître que l'identité québécoise doit inclure les multiples identités des communautés culturelles.

Le discours officiel serait donc une expression d'une volonté plus que d'une réalité. Les cyniques interpréteraient peut-être ce discours d'ouverture comme de l'opportunisme politique, une façon d'amadouer les communautés culturelles afin de gagner leurs voix électorales. Néanmoins, nous croyons que dans un contexte de plus en plus multiculturel, l'élite politique québécoise commence à comprendre la nécessité d'inclure tous les habitants du Québec dans l'identité collective. Cela suppose cependant que de nouveaux référents identitaires soient élaborés et que l'on accepte la diversité comme élément intégral d'une nouvelle identité.

En fait, c'est le discours immigrant fictionnel qui se révèle être le discours d'ouverture. Il est ouvert au dialogue avec le Québécois et embrasse le développement d'une culture québécoise hybride fondée, non seulement sur la mémoire québécoise et la langue française, mais sur les différences de tous les membres de la société. Peut-être les politiciens devraient-ils commencer à écouter le discours des immigrants en lisant leur littérature.

BIBLIOGRAPHIE

Ashcroft, Bill, Gareth Griffiths, Helen Tiffin. *The Empire Writes Back: Theory and Practice in Post-Colonial Literatures*. London: Routledge, 1989.

- - -, *The Post-Colonial Studies Reader*. London: Routledge, 1995.

Bakhtine, Mikhaïl. *Esthétique et théorie du roman*. Paris: Éditions Gallimard, 1978.

Bauer, Julien. *Les Minorités au Québec*. Québec : Boréal, 1994.

Bissoondath, Neil. *Selling Illusions : The Cult of Multiculturalism in Canada*. Toronto : Penguin Books, 1994.

«Bouchard choque les femmes.» *La Presse*. 16 oct. 1995.

Bouchard, Lucien, cité dans Michel Venne. «Ne pas banaliser le racisme.» *Le Devoir*, 19 octobre 1995.

Bourhis, Richard Y. «Ethnic and Language Attitudes in Quebec.» *Ethnicity and Culture in Canada : The Research Landscape*. Ed. J.W. Berry et J.A. Laponce. Toronto : University of Toronto Press Inc., 1994.

Bourque, Gilles, Anne Legaré. *Le Québec : la question nationale*. Paris : Librairie François Maspero, 1979.

Bourque, Jean-Louis. *Demain la république : le projet du Québec profond*. Sainte-Foy : Les Éditions la liberté, 1992.

Bourassa, André. «Le théâtre des Italiens.» *Lettres québécoises* 36 (1984-85).

Brisson, Jean-Maurice. *Texte annoté de la charte des droits et libertés de la personne du Québec*. Québec: Société québécoise d'information, 1986.

- Canada. Département de Citoyenneté et d'Immigration. *Ce que vous voulez savoir sur l'immigration et la citoyenneté*. Ottawa : Ministère des Approvisionnement et Services Canada, 1996.
- Canada. Secrétariat du Multiculturalisme. *Le Programme renouvelé du Multiculturalisme*. En ligne. 23 sept. 1998.
- Carens, Joseph H. *Is Quebec Nationalism Just?*. Montréal : McGill-Queen's University Press, 1995.
- Cauquelin, Anne. *Aristote, le langage*. Paris : Presses universitaires de France, 1990.
- Cloutier, Nicole Anne. «Les Boucs émissaires de la peur de perdre.» *Le Devoir*. 19 oct. 1995.
- Corneillier, Manon. *The Bloc*. Toronto : Lorimer, 1995.
- Couture, Jacques. «Pour une politique québécoise de l'immigration.» *Le Devoir*. 16 jan. 1978.
- De Certeau, Michel. *La Culture au pluriel*. Paris : Christian Bourgois Éditeur, 1980.
- Duras, Marguerite, Xavière Gauthier. *Les Parleuses*. Paris : Les Éditions de Minuit, 1974.
- Elbaz, Mikhaël, Andrée Fortin, Guy Laforest. *Les Frontières de l'identité : Modernité et postmodernisme au Québec*. Sainte-Foy: Les Presses de l'Université Laval, 1996.

- Hamelin, Jean, Jean-Paul Montminy. *Idéologies au Canada français : 1949-1976*
Ed. l'Institut Supérieur des Sciences Humaines. Québec : Les Presses de
l'Université Laval, 1981.
- Hébert, Chantal. «Singing the Praises of Bill 101.» *Ottawa Citizen*, 6 jan. 1998.
- Helly, Denise. «Politiques à l'égard des minorités immigrées.» *Sociologie et sociétés* 26 (1994) .
- - - , «Politique québécoise face au "pluralisme culturel" et pistes de recherche :
1977-1990 ». *Ethnicity and Culture in Canada : The Research Landscape*.
Ed. J.W. Berry et J.A. Laponce. Toronto : University of Toronto Press
Inc., 1994.
- Helly, Denise, Nicolas Van Schendel, «Variations identitaires sur la nation:
tradition, territoire et langue.» *Les Frontières de l'identité, modernité et
postmodernisme au Québec*, Ed. Mikhael Elbaz, Andrée Fortin, Guy
Laforest. Sainte-Foy: Les Presses de l'Université Laval, 1996.
- Juteau, Danielle, Marie McAndrew. «Projet national, immigration et intégration
dans un Québec souverain.» *Sociologie et société* 24 (1992).
- Khouri, Nadia. «On the Quebec-Quebec Convulsions : The Quebec Referendum
and its Aftermath.» *Constitutional Forum Constitutionnel*. Alberta : Centre
for Constitutional Studies, été 1997.
- Labelle, Micheline, Joseph J. Lévy. *Ethnicité et enjeux sociaux : Le Québec vu
par les leaders des groupes ethnoculturels*. Montréal : Éditions Liber,
1995.

- Laferrière, Dany. *Comment faire l'amour avec un nègre sans se fatiguer*.
Montréal: VLB Éditeur, 1985.
- Michèle Lalonde. *Speak White, Les Murs ont la parole*. Montréal: L'Hexagone,
1974.
- Landry, Bernard, cité dans la déclaration de Christiane Gagnon, députée de
Québec, Débats de la Chambre des Communes, le 5 avril 1995.
- Landry, Bernard, cité dans Marie Tison, «Landry doit expliquer une déclaration
touchant les groupes ethniques.» *La Presse*, 2 sept. 1998.
- Langlais, Jacques, Pierre Laplante, Joseph Lévy. *Le Québec de demain et les
communautés culturelles*, Québec : Éditions du Méridien, 1990.
- Larose, Jean. *La souveraineté rampante*. Québec: Les Éditions du Boréal, 1994.
- Lavoie, Nathalie. «Pour que le courant passe, il faut se brancher : Le Parti
québécois est conscient du travail qu'il reste à faire en matière
d'intégration des minorités.» *Le Devoir*, 18 déc. 1997.
- MacLennan, Hugh. *Two Solitudes*. Toronto : Collins, 1945.
- McRoberts, Kenneth. «Living with Dualism and Multiculturalism.» *New Trends in
Canadian Federalism*. Ed. François Rocher et Miriam Smith.
Peterborough : Broadview Press, 1995.
- , *Quebec : Social Change and Political Crisis 3rd ed.* Toronto : McClelland
and Stewart, 1988.
- Mègre, Bruno. *Les Enjeux de l'immigration au Québec: histoire d'un kidnapping
culturel*. Montréal: Balzac-Le Griot éditeur, 1998.
- Micone, Marco. *Les Geignards*. Québec: Les Éditions du Boréal, 1992.

--- , *Gens du silence*. Montréal: Les Éditions Guernica, 1984.

--- , *La Culture immigrée comme dépassement des cultures ethniques*.

Plattsburgh: Center for the Study of Canada: State University
of New York, 1996.

Monière, Denis, Jean H. Guay. *La Bataille du Québec: Troisième épisode: 30
jours qui ébranlèrent le Canada*. Montréal: Fides, 1996.

Ouimet, Michel. «Des Communautés culturelles se sentent offensés.» *Le Devoir*.
19 oct. 1995.

Parizeau, Jacques, «L'Allocution de Jacques Parizeau.» *Le Soleil*, 31 oct. 1995.

Parti québécois. *Instances nationales : Comité national des relations
ethnoculturelles*, 1998.

Proulx, Jean-Pierre. «L'École québécoise et les communautés culturelles : Le
Comité ministériel insiste sur la nécessité de l'éducation interculturelle.»
Le Devoir, 23 fév. 1985.

Québec. *La Politique du développement culturel*. tome 1, 1978.

Québec, Ministère des Communautés Culturelles et de l'Immigration. *Au Québec
pour bâtir ensemble : Énoncé de politiques en matière d'immigration et
d'intégration*. 1990.

Renaud, Viviane, Rosalinda Costa. «La Population immigrante du Québec.»
Tendances sociales canadiennes, Statistique Canada, été 1995.

Richler, Mordecai. *Oh Canada! Oh Quebec! : Requiem for a Divided Country*.
Toronto : Penguin Books, 1992.

- Rocher, François, Miriam Smith. «Four Dimensions of the Canadian Constitutional Debate.» *New Trends in Canadian Federalism*. Ed. François Rocher et Miriam Smith. Peterborough: Broadview Press, 1995.
- Rocher, Guy. «Du Pluralisme à l'égalitarisme, le multiculturalisme canadien feint de respecter la multiculturalité ethnique.» *Le Devoir*. 18 déc.1997.
- Roy, Gabrielle. *Bonheur d'occasion*. Montréal : Société d'éditions Pascal, 1945.
- Salée, Daniel. «La Mondialisation et la construction de l'identité au Québec.» *Les Frontières de l'identité, modernité et postmodernisme au Québec*. Mikhaël Elbaz, Andrée Fortin, Guy Laforest. Sainte-Foy: Les Presses de l'Université Laval, 1996.
- Saul, John Ralston. *Reflections of a Siamese Twin : Canada at the End of the Twentieth Century*. Toronto : Penguin Books, 1997.
- Statistique Canada. Division de la démographie, Section des estimations démographiques. mars 1997.
- Statistique Canada. «Immigrants admis au Québec de 1991 à 1995 selon la catégorie d'admission – les volumes.» 1995.
- Statistiques Canada. «Population des minorités visibles. » *Recensement de 1996*. 1996.
- Statistique Canada. «Les 10 principaux lieux de naissance pour les nouveaux immigrants au Québec.» *Recensement de 1996*. 1996.
- Statistique Canada. Tableaux de la série *Le Pays* du Recensement de 1996, 1996.

- Taylor, Charles. *Multiculturalisme différence et démocratie*. France: Aubier, 1994.
- - - , «Les Sources de l'identité moderne.» *Les Frontières de l'identité, modernité et postmodernisme au Québec*. Ed. Mikhael Elbaz, Andrée Fortin, Guy Laforest. Sainte-Foy: Les Presse de l'Université Laval, 1996).
- - - , «Sharing Identity Space.» *Québec-Canada: What is the Path Ahead / Nouveaux sentiers vers l'avenir*. Ed. John E. Trent, Robert Young, Guy Lachapelle. Ottawa: Les Presses de l'Université d'Ottawa, 1996.
- Thompson, Elizabeth. «Province Wants more Choice of Immigrants.» *Gazette*, 18 juin 1997.
- Tombs, George. «L'Attrait du séparatisme : Entretien avec Lucien Bouchard.» *Politique internationale* 63 (1994).
- Tremblay, Maryse. «PQ et gouvernement : les communautés culturelles toujours absentes.» *La Presse*, 7 mars 1996.
- Trudeau, Pierre. cité dans Denise Helly. «Politiques à l'égard des minorités immigrées.» *Sociologie et sociétés*, vol. XXVI, no. 2, (1994).
- Marcel Trudel. *L'Esclavage au Canada français, histoire et conditions de l'esclavage*. Québec : Les Presses de l'Université Laval, 1960.
- Vallières, Pierre. *Nègres blancs d'Amérique autobiographie précoce d'un terroriste québécois*. Paris : F. Maspero, 1969.
- Viau, Roger. *Au milieu la montagne*. Montréal: Les Herbes rouges, 1987.
- Young, Margaret. *Immigration to Quebec and the Cullen Couture Agreement*. Ottawa : Library of Parliament Research Branch, 1987.